

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers /
Couverture de couleur

Covers damaged /
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing /
Le titre de couverture manque

Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material /
Relié avec d'autres documents

Only edition available /
Seule édition disponible

Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

Coloured pages / Pages de couleur

Pages damaged / Pages endommagées

Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached / Pages détachées

Showthrough / Transparence

Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LE CAPITAINE FRÉDÉRIC ROLETTE.

L'histoire, comme le passant, ne regarde souvent que ce qui éblouit, et ne tient pas toujours compte du mérite modeste. Occupée à rendre hommage à ceux qui sont restés puissants, c'est à peine si elle daigne adresser une louange à ces serviteurs obscurs qu'ombrage l'absence des richesses. Et pourtant, souvent la patrie leur doit plus qu'à tout autre. Dans un pays comme le nôtre, où l'on s'efforce, avec raison, de faire prévaloir l'aristocratie du mérite, il est utile de fouiller dans les recoins de l'histoire pour en faire jaillir, aux yeux du public, ces mérites inappréciés, pour voir si des actions, accomplies par des hommes de bien, n'ont pas été oubliées, et se hâter de leur payer un juste tribut. En acquittant une dette, nous travaillerons, nous en sommes sûr, à l'encouragement des âmes nobles ; en signalant à l'admiration le vrai mérite, nous remplirons les lacunes de notre histoire et nous accomplirons le devoir de citoyen reconnaissant.

Nous désirons aujourd'hui faire connaître au public les actions d'un de ces hommes qui, bien qu'occupant une place secondaire, n'en a pas moins rempli son rôle avec honneur : nous voulons parler du Capitaine Frédéric Rolette, dont plusieurs rejetons existent encore dans des positions plus ou moins modestes. Tous se rendent par leur bonne conduite et leur honnêteté, dignes du nom qu'ils portent. Ils ont d'ailleurs formé des alliances avec plusieurs familles canadiennes distinguées, et, à ce double titre, nous croyons être accueilli avec bienveillance.

Frédéric Rolette, né à Québec, en 1783, était fils cadet de Joseph Rolette, ancien officier de milice de la ville et banlieue de Québec.

Dès son bas âge, il donna des marques d'énergie qui lui valurent plus tard ses titres à la gloire. Le théâtre où il se trouvait n'offrait aucune voie à sa légitime ambition ; il partit donc fort jeune à bord d'un vaisseau de guerre et s'engagea dans la marine anglaise. Le champ d'honneur était vaste du temps de l'empire. Nous n'avons aucuns documents qui nous autorisent à dire qu'il se distingua ; mais la conduite qu'il tint plus tard en Canada nous porte à croire qu'il fit partout son devoir, et le grade qu'on lui donna en arrivant, semble le prouver. D'ailleurs, dans ce mélange d'exploits merveilleux, où les grandes actions passaient pour ordinaires, il n'est pas étonnant qu'on n'ait pas tenu compte de la conduite d'un simple soldat. Quoiqu'il en soit, il résolut, à son retour, de mettre au service de sa patrie les vertus militaires dont il était orné.

De tout temps on avait compris que le Haut-Canada, avec une frontière d'au-delà de 1,300 milles, exigeait une bonne marine en cas d'hostilité avec nos voisins. L'attention des gouverneurs français même, avait souvent été attirée vers ce point ; la guerre de l'indépendance américaine démontra plus que jamais qu'il était de la plus grande importance d'obtenir la suprématie sur les lacs ; aussi s'occupait-on de prévenir les américains qui, eux aussi, n'avaient pas jugé à propos de rester en arrière sous ce rapport.

En conséquence, le gouvernement avait créé une marine provinciale pour croiser sur les lacs et veiller aux frontières. Ce fut dans cette marine que Frédéric Rolette entra. Par commission du 4 octobre 1808, il fut nommé second lieutenant dans l'armement naval de Sa Majesté.

La paix ne procura aucune occasion à Rolette de se distinguer ; cependant, ses qualités furent appréciées par les autorités militaires et comme en prévision d'une guerre prochaine, on avait besoin d'officiers recommandables, on jeta les yeux sur lui, en le promouvant, le 25 avril 1812, au grade de premier lieutenant et en lui confiant le commandement du brigantin *Le Hunter*, qui devait croiser sur les lacs Erié et Ontario, avec le *Queen Charlotte*, commandé par le capitaine Hall et le *Lady Prevost*, commandé par le lieutenant Barwis.

Les difficultés qui existaient entre les Etats Américains et l'Angleterre, au sujet du droit de visite, introduit dans le Code maritime de celle-ci, comme complément de l'état de blocus, dans lequel elle avait mis les côtes d'une partie du continent Européen, venaient de se résoudre. Les nuages épais qu'avait accumulés à l'horizon le souffle de la discorde, menaçaient de se décharger ; l'équilibre établi entre les puissances venait de se briser ; les

parties en contestation étaient descendues, en se bousculant, de l'arène diplomatique sur le champ de bataille, et un petit peuple allait se mesurer avec une armée plus nombreuse que toute sa population. Le Congrès de l'Union avait ordonné la levée de 175,000 hommes. Pour couvrir une frontière de 1,700 milles en longueur, le Canada n'avait que 4,500 hommes de troupes régulières de toutes armes. Dans le Haut-Canada, il n'y avait que 1,450 soldats. Malgré la résolution de l'Angleterre de se tenir sur la défensive et de ne marcher en avant que quand cela serait nécessaire au succès du plan qu'elle avait adopté, elle ne pouvait compter, pour opposer une barrière sur cette immense frontière coloniale, que sur le courage des colons eux-mêmes. Ceux-ci n'étaient qu'une poignée d'hommes ; mais ces hommes étaient animés par l'amour de leurs lois et de leur religion ; ces hommes formaient un peuple menacé par un orage plus grand encore, parce qu'il était continu et qu'il grondait sourdement dans les bas fonds de l'intrigue et dans les bureaux d'une oligarchie qui avait juré sa perte.

L'occasion était belle pour prouver à l'Angleterre que le devoir seul peut constituer la loyauté et que si nous n'avons pu aimer ses agents préjugés, parce qu'ils n'avaient pas pris les moyens d'être aimés, nous tenions à ses institutions qui nous étaient d'autant plus chères que nous les avons conquises. Elle comprit alors, comme elle le comprit toujours au moment du danger, qu'elle avait intérêt à nous ménager et qu'elle pouvait le faire en étant juste envers nous.

La foudre éclata le 18 juin 1812. Partout retentit le bruit des armes. Le cri lancé du capitol se répéta à travers nos grandes forêts et il fut entendu des enfants du pays. On fit appel aux Canadiens, et ceux qui avaient été les plus opprimés, en défendant leur loyauté sous l'administration précédente, furent les plus ardents à arborer le drapeau de la défense. Les milices s'organisèrent et les fils de la France, sous Sir George Prevost, d'heureuse mémoire, volèrent aux frontières avec l'ardeur qui les a toujours distingués, pour sauver à l'Angleterre une de ses plus belles colonies.

Le brave général Brock, lieutenant gouverneur du Haut-Canada, pourvut personnellement à la protection de Niagara et du Détroit. Il confia au major général Shaw, la frontière Est dont Kingston était le centre.

Le général américain Hull, gouverneur du Michigan, parti de l'Ohio avec 2,500 hommes envahit le Canada le 12 juillet. Il traversa la rivière du Détroit et alla camper à Sandwich, dans le Haut-Canada, avec l'intention de s'emparer du fort Malden ou

Amherstburg, situé à quelques lieues de là. Plusieurs de ses détachements furent défaits par des parties de nos soldats et par les sauvages. Mais aucune de ces actions ne mérite l'admiration comme l'entreprise de Rolette.

Le *Hunter* était au port d'Amherstburg lorsque son commandant aperçut un vaisseau américain. Un homme de cette trempe devine les bons coups à faire ; aussi Rolette pensa qu'il devait y avoir à bord de la corvette ennemie quelque chose de précieux pour Hull, et qu'en le capturant il rendrait un grand service ; mais comment faire ? Il n'avait avec lui que huit hommes. N'importe, il n'hésite pas ; ses marins étaient Canadiens et il les connaissait. Nous laissons au Colonel Reynold le soin de raconter cet exploit vraiment remarquable :

“ Le 3 juillet, un brillant exploit fut accompli par le lieutenant Rolette, courageux petit canadien-français de Québec. Il était lieutenant dans la marine provinciale. Il se trouvait hors de son vaisseau dans un canot avec huit hommes quand il aperçut un vaisseau s'approchant avec les couleurs américaines. Il va droit à lui, l'aborde et se trouve au milieu des uniformes Yankees. Sans dire un mot, il place une sentinelle au coffre d'armes, une à l'échelle de dunette et une autre à la roue ; alors il donne à haute voix ordre de tirer sur quiconque résistera. A part l'équipage, il y avait à bord trente-trois soldats. Revenus de leur première surprise, les américains, commençaient à jeter des regards menaçants à leurs vainqueurs ; mais par bonheur, le vaisseau se trouvait tout près d'un moulin à vent sur la côte canadienne, autour duquel un parapet de billots donnait une apparence militaire. Rolette, avec la plus grande présence d'esprit, commande au timonier à haute voix de mettre le vaisseau sous les canons de la batterie. Ce sang froid eut l'effet voulu. Heureusement qu'un bateau qui venait de la rivière à ce moment avec des hommes et un officier lui aida à continuer cette prise qui était celle de Cayaga Packett.

Ce vaisseau contenait la caisse militaire, les bagages extra, les magasins militaires et médicaux et toute la correspondance de l'armée américaine de Hull. Cet exploit valut beaucoup à Brock.”

Cette action qui indique une audace et un sang froid imperturbable fut justement appréciée par les chefs.

Voici comment en parle le commandant de la marine provinciale à cette époque : George B. Hull :

A bord la “ Queen Charlotte ”
Amherstburg, Décembre 1812.

“ Je certifie, par ces présentes, que le lieutenant Rolette, de la

marine provinciale de Sa Majesté, sur les lacs et frontières du Canada, était commandant du brig, le "General Hunter," le matin du 3 juillet 1812; avec une partie de son équipage, il quitta le port et aborda le Cayaga Packett, schooner américain qui avait à bord quatre officiers et quarante hommes, appartenant à l'armée américaine, en outre de l'équipage, et s'empara du dit schooner chargé de munitions et de bagages appartenant au Gouverneur Hull, ou aux autres officiers. Et ce fut son zèle pour le service qui l'engagea à quitter le *Hunter* pour faire cette belle action, qu'il accomplit avant d'avoir reçu aucun secours de la flotte du port."

Plusieurs lettres de félicitation furent adressées à Rolette en cette circonstance et on lui promit à différentes reprises de reconnaître d'une manière plus marquée les services qu'il venait de rendre.

Les américains eux-mêmes, faits prisonniers en cette occasion ne pouvaient qu'admirer un tel courage. Il n'y a que quelques années le colonel Johnson, le major Longham, le lieutenant Kingsbury, tous de St. Louis, qui reçurent, comme hôte le fils de Rolette, lui exprimèrent leur admiration pour la conduite de son père, et dirent qu'ils ne comprenaient pas comment ils avaient été fascinés par cet homme. Son regard était farouche, disaient-ils, et nous le regardions tremblant, comme des soldats qui reçoivent des ordres de leur capitaine.

Cependant Hull, épouvanté et défait, sous prétexte de concentrer ses forces, avait fait occuper Détroit par son armée. Le général Brock parut inopinément. Le lieutenant Rolette était au nombre de cette milice qui obligea le général américain de se rendre prisonnier avec son armée et de livrer le fort du Détroit et le vaste territoire du Michigan.

Là encore Rolette se distingua et Brock, qui avait les yeux fixés sur lui, lui témoigna beaucoup de satisfaction. "Je vous ai observé, lui dit le général, pendant le combat. Vous avez un regard de lion et je me souviendrai de vous. Mais on connaît le sort de ce brave officier, il fut tué peu de temps après et ne pût être utile à Rolette.

Les forces ennemies, divisées en trois corps d'armée, avaient été tour à tour vaincues et avaient échoué sur toute la ligne à Détroit, à Queenstown et à Lacolle.

Malgré ces échecs, les Américains ne désespéraient pas et ils résolurent d'envahir le Canada en divisant leurs forces en armée de l'Ouest, commandée par le général Harrison, chargé d'opérer sur le lac Erié; en armée du Centre, aux ordres du général Dear-

barn, chargé d'opérer sur la frontière de Niagara et du lac Ontario ; et en armée du Nord, commandée par le général Hampton, dirigée sur le Bas-Canada.

Harrison avait réuni ses forces à la tête du lac Erié, pour attaquer les Anglais au Détroit, et à Madden, un peu plus bas sur la rive gauche. Le général Winchester était parvenu à prendre possession de Frenchtown, sur la rivière Raisin ; Proctor parut tout à coup devant Frenchtown, le 22 janvier 1813. Le combat fut acharné. On se battit en désespérés ; les Américains déposèrent les armes ; mais les vainqueurs eurent 200 hommes tués ou blessés. Le lieutenant Rolette, qui servait dans cette affaire en qualité d'officier commissionné d'artillerie, s'y distingua ; des certificats de Proctor prouvent qu'ici encore il ne démentit pas sa conduite passée et qu'il sut soutenir son nom et celui de sa nation.

Peu de jours après le combat de Frenchtown, le général Proctor lui fit adresser la lettre suivante :

“ Sandwich, 23 janvier 1813.

“ Monsieur,

“ Le major-général Proctor, ayant particulièrement remarqué votre belle conduite dans l'action de Frenchtown, le 22 dernier, a désiré que je vous offrissse ses remerciements et l'assurance qu'il ne laissera passer aucune occasion pour récompenser votre mérite, autant qu'il sera en son pouvoir.

“ J'ai l'honneur d'être

“ FÉLIX TROUGHTON, L. R. Art.”

Mais pendant l'action, Rolette avait été blessé dangereusement. Pendant qu'il pointait une pièce de campagne, une balle de mousquet l'atteignit à l'occiput et lui brisa une partie du crâne ; cette blessure fut jugée grave et dangereuse, ainsi que le constate un certificat du chirurgien Rob. Richardson, en date du 1er de mars 1813.

Voici en quels termes Reynold parle de cette blessure : “ Au siège de Frenchtown, Proctor avait placé un canon à chaque flanc de sa colonne et un au front du centre, si bien que les balles de nos propres mousquets touchaient souvent nos canonniers. Durant l'action Rolette vint à moi et me dit qu'il était malade et qu'il souffrait d'un fort mal de tête. Je lui recommandai de s'en aller. Le brave petit français se tourna vers moi comme si je l'eusse insulté. Il me dit qu'il avait été choisi pour servir un canon et que ce serait une disgrâce éternelle pour lui de s'absenter. “ Tenez, dit-

il, en me présentant un mouchoir de poche épais, attachez moi ça serré autour de la tête." Je le roulai serré et lui bandai la tête. "Je suis déjà mieux," me dit-il, et il s'éloigna. Après l'action il revint à moi : Ce mouchoir, dit-il, m'a sauvé la vie, regardez." Dans les plis du mouchoir se trouvait une balle de mousquet qui avait en partie percé la soie et s'était aplatie d'un côté sur le crâne. Ce crâne doit avoir été bien solide ; cependant il était tout enflé et noirci à l'endroit où la balle avait frappé. Rolette occupait une place au front de nos lignes de centre et avait été blessé par un de nos hommes

Après la prise de Frenchtown, quelques hostilités peu importantes avaient eu lieu ; mais on comprit qu'on ne pouvait rien entreprendre de décisif sans le concours de la marine. Des deux côtés on fortifiait les flottes. Sir James Yeo prit le commandement en chef de la flotte anglaise et donna la direction des forces du lac Érié, au capitaine Barclay¹. Le lieutenant Rolette, depuis le 6 juin 1813, servit comme commandant sur le *schooner Chippewa*, et il eut ordre de croiser près des côtes américaines et de tenir un journal de toutes ses opérations, puis il fut employé sur le *sloop Little Belt* ; le 8 juin 1813, sur le brigantin le *Hunter*. Le 17 août 1813, en lui donnant le commandement du vaisseau le *Détroit*, le major général lui adressait les plus flatteuses félicitations pour sa bonne conduite et ses aptitudes militaires.

Ce fut le 10 septembre, à Put in Bay, que les deux flottes se rencontrèrent. L'action fut générale et le combat dura quatre heures. La flotte anglaise, accablée par le nombre et le vent, fut obligée de se rendre criblée de boulets. Les Canadiens surtout se distinguèrent et Rolette se battait encore, quoique blessé, quand la poudrière du schooner le *Lady Prevost*, où il servait comme lieutenant, fit

1 FLOTTE ANGLAISE.

FLOTTE AMÉRICAINE.

Détroit.....	19 canons	Lawrence...	20 canons
Queen Charlotte...	17 "	Niagara.....	20 "
Lady Prevost.....	13 "	Caledonis....	3 "
Hunter	10 "	Ariel	4 "
Chippewa	1 "	Trippe.....	1 "
Little Belt.....	3 "	Tygress	1 "
	—	Somers.....	2 "
Total	63 canons	Scorpion....	2 "
		Ohio.....	1 "
		Porcupine..	1 "
			— "
		Total.....	55 canons.

Nombre d'hommes, 345.....Nombre d'hommes, 580.

explosion. Brûlé considérablement par cet accident, il fut fait prisonnier de guerre et amené aux Etats-Unis—où il fut gardé comme ôtage par le gouvernement américain pendant près de douze mois.

Pendant toute cette guerre, Rolette s'était conduit en brave, et avait fait, en différentes occasions, dix-huit prises de différentes valeur et descriptions.

“ Pendant tout le temps qu'il servit sous mes ordres, dit le commandant Barclay, sa bonne conduite mérita mes plus chaudes approbations et je n'ai qu'à me féliciter de lui comme officier et comme marin.”

Combien ne dût pas souffrir moralement le brave Rolette pendant cette longue captivité. En effet, les hostilités n'avaient pas cessé et il était obligé d'attendre en silence les résultats de cette guerre. Comme toujours, on ne manquait pas de lui apprendre les nouvelles désavantageuses à sa nation, et souvent de changer la nature des bonnes. D'ailleurs, il faut rendre justice aux américains; Rolette n'eût qu'à se féliciter des bons traitements qu'il reçut d'eux, et partout on respecta son mérite!

Le 23 mai 1814, Rolette reçut la permission de revoir le Canada temporairement, c'est-à-dire jusqu'au 23 août suivant.

Cependant, le succès, après bien des vacillations, semblait se ranger du côté du Canada. On connaît les victoires de Lacolle, de Châteauguay et de Chippewa, où les milices se distinguèrent si vaillamment. Les commissaires des deux nations combattantes, assemblés à Gand, en Belgique, signèrent, le 24 décembre, un traité qui mit fin à cette guerre d'invasion.

On est étonné, à la vue des dangers auxquels le Canada fut exposé dans cette circonstance et on ne peut s'empêcher de voir une intervention surnaturelle en faveur de nos armes. Le résultat de cette guerre montra, d'ailleurs, qu'elle n'était qu'un de ces coups que la Providence nous ménageait pour réchauffer notre vaillance et tremper plus fortement notre courage. Nos ennemis politiques, interdits un moment par notre conduite, nous donnèrent le temps de respirer.

Quoiqu'il en soit nos braves goûtaient les fruits de la paix. Rolette n'eut pas à retourner dans sa prison et put jouir pendant quelque temps de l'estime de ses concitoyens. Tout le monde appréciait ce qu'il avait fait. En témoignage de ses exploits, bon nombre de citoyens de Québec lui présentèrent une adresse, accom-

pagné d'un sabre d'honneur¹. Ce sabre, que nous avons sous les yeux, est un sabre de marine fortement recourbé. Le fourreau et la poignée, qui représente un lion hérissé sont en cuivre doré et incrustés de peau de crocodile. Sur l'une des facettes de la garde est une figure de Bellone ; sur l'autre un athlète retenant un lion rugissant. La lame en acier fin, richement enjolivée de figures mythologiques, porte l'inscription suivante :

Presented to Lieut. Frederic Rolette, of the Provincial Navy, a Canadian born subject who distinguished himself on many occasions during the late american war, particularly in the naval action on Lake Erie, of the 13th September 1813 under the brave Captain Barclay, as a testimony whereof, his school companions, with other loyal and patriotic Canadians voted fifty guinees for this sword.

¹ Souscription de cinquante guinées de la part des citoyens canadiens de Québec, pour acheter un sabre, qu'ils désirent donner en présent au lieutenant Frédéric Rolette de la Marine Provinciale, par récompense pour sa conduite noble et courageuse depuis la déclaration de la guerre avec l'Amérique, et en particulier pour des services distingués sur le Lac Erié.

	£	s	d
Paschal de Salle Laterrière.....	3	10	0
Mocquin Avocat.....	1	3	4
Joseph Languidon.....	2	0	0
Francis Quirould.....	2	6	8
Jean Bélanger.....	2	0	0
Thomas Lee, junior.....	2	10	0
Etienne Côté.....	1	0	0
François L'Anglois.....	1	3	4
Pierre L'Anglois.....	2	0	0
François Belette.....	2	0	0
J. O. Brunette.....	1	0	0
Jean Huot.....	1	10	0
Joseph Roy.....	1	0	0
Louis Fortier.....	1	0	0
Et. C. LeBlond.....	1	0	0
L. Masson.....	3	10	0
Charles Langevin.....	0	10	0
J. Drolette.....	2	0	0
Michel Clouette.....	2	0	0
Jean Langevin.....	1	0	0
Jean Bélanger.....	2	0	0
Louis Plamondon.....	1	3	4
Charles Jourdain.....	1	3	4
François Durette.....	3	10	0
Pierre Voyer.....	1	3	4
Joseph Huot.....	1	3	4
G. Vanfalsou.....	2	0	0
Pierre Doucette.....	0	10	0
Michel Berthelot.....	2	0	0
Le Grand Vicaire Doucette.....	2	0	0
L. T. Besserère.....	2	0	0
Gaspard Massue.....	2	0	0
Louis Lagueux.....	2	0	0

Ce beau souvenir appartient à son fils, Jean Rolette, actuellement à Montréal.

Rolette fut fait capitaine et employé à Lachine dans le département naval.

Le 13 mars 1815, il fut nommé au commandement du schooner du gouvernement "Le Saint Laurent," et se rendit à Québec.

Depuis cette époque, il n'a cessé de rendre des services moins signalés sans doute, mais toujours dignes d'un bon citoyen. Au milieu d'une famille qu'il affectionnait, il passa sa vie dans une aisance modeste. Ses nombreux amis avaient entrepris d'obtenir du gouvernement une récompense digne de ses services. La Chambre d'Assemblée signala ses belles actions par la bouche de M. Bourdages en 1830. Mais la mort l'enleva à l'âge de 48 ans, avant que la patrie l'eut récompensé comme il le méritait. Les honorables cicatrices qu'il portait se rouvrirent et il fallut, jeune encore, dire adieu à sa famille qu'il laissait dans un état précaire.

Les quelques faits que nous venons de grouper ensemble font voir que le capitaine Rolette fut un de ceux qui remplit son rôle avec le plus d'éclat pendant la guerre de 1812.

B. A. T. DE MONTIGNY.

MOUVEMENT DE LA POPULATION FRANÇAISE

AU CANADA. ¹

On ne croit pas à l'étranger, et surtout en Allemagne, à notre aptitude comme colons, et peut-être est il bon que l'on sache, en France l'opinion la plus généralement accréditée sur ce point au delà du Rhin. "Ceux-là seuls, dit Roscher (*Colonien and Auswanderung*) s'habituent à la vie coloniale qui jusque-là ont joui d'une certaine indépendance locale et n'ont pas vécu sous le régime d'une tutelle absolue. ²

C'est pour cette raison que les français qui n'ont jamais fait quelque chose de grand qu'en masse, qui, ne peuvent être satisfaits qu'en masse ? n'ont pas ou n'ont que très peu l'esprit colonisateur. Leurs propres écrivains le confessent. Qu'on lise notamment l'excellent portrait que J. B. Say a tracé de ses compatriotes dans sa définition du bon colon." Mr. Roscher cite ensuite l'extrait ci-après de l'ouvrage français ayant pour titre : *Des Allemands par un français*,

¹ Nous détachons quelques pages relatives à la population française du Canada d'un ouvrage qui contient d'excellentes études de statistique comparée sous ce titre : *La France et l'Étranger*. M. Rameau dans la *France aux Colonies* s'est basé sur le recensement de 1851-52 pour démontrer l'admirable accroissement de la famille franco-canadienne sans le moindre appoint de l'émigration, mais nous ne sachons pas qu'une plume française ait encore aussi bien écrit que M. Legoyt sur le mouvement de notre race depuis le dernier recensement de 1861-62, dont il utilise les statistiques pour appuyer ses données et observations. C'est à ce titre que nous reproduisons quelques-unes des rares pages qu'il arrive aux écrivains français de nous consacrer.—*Note de la direction.*

² Comme si l'Allemagne ne vivait pas elle aussi en grande partie sous le régime de la centralisation.

1846. " Il faut qu'ils (les Français) s'harmonisent avec le milieu qui les entoure. Vivent-ils avec les sauvages et ne réussissent-ils pas à en faire des Français, ils se font sauvages avec eux." Il termine ainsi : " Aux Etats-Unis, les Français ne vivent que dans les villes. Le Père Arndt remarque qu'ils ne réussissent à l'étranger que comme coiffeurs, parfumeurs, maîtres de danse, etc. ¹ Il est certain qu'il leur manque une individualité énergique et persistante. Ce n'est que dans les rangs où l'activité commerciale a le plus d'analogie avec celle des villes qu'ils retrouvent toute leur force, bien que l'occasion ne leur ait pas manqué de créer des colonies d'une autre nature. On connaît, au surplus, leur histoire comme colons.

Ainsi, par exemple, ils étaient établis aux Indes orientales bien avant les Anglais. Dans l'Amérique du Nord, ils possédaient la magnifique vallée du Mississipi et le vaste système fluvial du Canada, que les Anglais n'avaient encore que les côtes stériles qui s'étendent jusqu'aux Alleghanys. On sait ce qu'il en est advenu. En fait, les Français ont eu rarement la patience d'attendre la récolte, après la semence faite. Quand la moisson n'a pas été immédiate, ils ont désespéré de l'avenir." Cette critique est vive : mais nous ne la croyons fondée qu'en partie. Nous ne pensons pas, notamment que nos pertes en Amérique et en Asie doivent être attribuées à notre impatience fiévreuse d'un prompt succès, mais bien à la profonde impéritie des gouvernements qui ont succédé à Louis XIV, aux désastres maritimes qui en ont été le fruit. Quand elle possède un gouvernement éclairé et résolu, la France sait coloniser. Elle a fait ses preuves en Canada, et, malgré l'insuffisance (justifiée par des difficultés et des périls exceptionnels) des résultats obtenus jusqu'à ce jour, nous pouvons ajouter en Algérie. Mais il est bien certain que le Français émigre peu. C'est ce que confirment les documents officiels en faisant connaître que le nombre de nos nationaux qui vont s'établir au dehors, n'a pas dépassé en 1855, année du maximum, dix-neuf mille neuf-cent-cinquante-sept, soit une expatriation pour environ deux mille habitants.

Disons en outre qu'une forte partie de ce courant accidentel d'émigration s'est portée, à la voix du gouvernement sur l'Algérie, c'est-à-dire sur une terre française. D'un autre côté, à la différence des émigrants allemands ou Irlandais, les nôtres ne s'éloignent jamais sans esprit de retour. On pourrait presque assurer qu'il n'en est pas un qui ne nourrisse la secrète pensée de revenir en France, dès qu'ils se sera créé les moyens d'y vivre indépendant et heureux.

¹ Pourquoi pas aussi comme cuisiniers ? la caricature serait complète.

Et comment pourrait-il en être autrement ! Quel pays offre à ses habitants de plus grands avantages, de plus grands attraits ? un ciel magnifique ; le sol peut-être le plus fertile de l'Europe ; un admirable réseau de voies de communication de toute nature ; un impôt modéré ; une aussi grande sécurité que possible pour les personnes et les propriétés ; une justice éclairée, impartiale et relativement à bon marché ; l'égalité civile et politique la plus complète ; les fonctions publiques accessibles à tous ; la liberté industrielle la plus étendue ; l'assistance publique organisée dans la mesure des véritables besoins, sans être jamais une prime pour la paresse ou l'imprévoyance. Voilà les liens puissants qui retiennent le Français dans son pays.

Aussi les persécutions religieuses ou politiques ont bien pu déterminer, en France, à des époques déjà loin de nous, des émigrations de quelque importance : mais les autres, presque toujours insignifiantes, n'ont eu pour motifs, en dehors de certains entraînements passagers, que des situations compromises ou devenues impossibles dans la mère-patrie. De là peut-être les sévérités de l'opinion, à l'étranger à l'égard de beaucoup de nos compatriotes obligés de s'y réfugier. Elles ne frappent pas, toutefois, nos ouvriers d'art qui, recherchés partout, embauchés à prix d'or, ne laissent après eux que des traditions d'habileté, d'intelligence, de bon goût et de dévouement au travail.

La France doit au surplus se féliciter de cette forte adhérence de sa population au sol natal ; car si, à la tendance manifeste de cette population à devenir stationnaire, devait se joindre une forte émigration, elle ne tarderait pas à être atteinte profondément dans un des éléments essentiels de sa puissance, mais elle n'a pas cette préoccupation. En présence de l'accroissement incessant des salaires surtout dans les campagnes et par conséquent de la part de plus en plus large du travail dans les bénéfices de la production, elle ne craint pas que de longtemps l'émigration entame sérieusement ses populations ouvrières. Elle n'a pas besoin, d'ailleurs pour que son génie ne se répande au loin et lui amène les plus vives sympathies, que ses enfants la quittent. Chez les nations qui l'entourent, ce sont les hommes ; chez elle, ce sont les idées qui émigrent. Cela suffit à sa grandeur et à sa juste influence.

II

Les établissements transatlantiques de la France n'ont déterminé une émigration de quelque importance qu'à partir du règne de Louis XIV et à la suite des mesures que Colbert, séduit, on pour-

rait peut-être dire égaré, par l'exemple de l'Espagne, du Portugal, de l'Angleterre et de la Hollande, crut devoir prendre pour favoriser le développement des colonies que possédait alors notre pays.

En 1662, ces colonies, à peu près en pleine décadence, comprenaient, en Amérique, le Canada, l'Acadie et Terre-Neuve, et parmi les Antilles, la Martinique, la Grenade, la Guadeloupe, Marie-Galante, Saint Christophe, Saint Barthélemy et Saint Martin, Sainte Croix, la Tortue, ainsi que la côte de Saint Dominique avec la Guyane. Quelques établissements au Sénégal et sur le littoral de Madagascar, avec Bourbon et Maurice, Surate et Saint Thomé, complétaient nos possessions dans les autres parties du monde.

Au point de vue de la population ; la plupart de ces établissements étaient sans importance. Le plus considérable, le Canada, ne possédait, d'après des recensements faits avec soin ¹ que 3,418 habitants en 1666 ; 4,312 en 1667 et 5,870 en 1668. Huit années après, ce dernier nombre ne s'était accru que de 2,542 (2,832). " Vous devez tenir la main, écrivait le 16 avril 1696, le roi à M. de Frontenac, à ce que mes ordres... de faire un recensement général de tous les habitants... soient ponctuellement exécutés, ne pouvant me persuader qu'il n'y ait que 7,832 personnes... dans tout le pays, en ayant fait passer un plus grand nombre depuis quinze ou seize ans que j'en prends soin."

Colbert de son côté ne négligeait aucun moyen de peupler le Canada. " L'augmentation de la colonie, disait-il à chaque intendant qu'il y envoyait, étant la règle et la fin de notre conduite, vous devez vous appliquer incessamment à accroître le nombre de ses habitants, soit en attirant de nouveaux, soit en facilitant les mariages." Lui-même favorisait sur la plus grande échelle possible les émigrations volontaires ou forcées de la mère-patrie. " A chaque instant, dit M. Joubreau (*Etudes sur Colbert*), il fait vider l'hôpital général de Paris des filles nubiles qui s'y trouvent pour les verser sur les colonies. C'est à Bourbon, qu'il envoie, le 27 février 1673, seize filles de cet hôpital et soixante au Canada. Enfin, il ne se passe pas une seule année qu'il ne soit fait mention, dans les registres de cet établissement, d'une semblable expédition pour une colonie ou pour une autre. Quelquefois, il trouve trop faibles les filles de l'hôpital général et donne commission pour l'envoi de filles normandes, plus vigoureuses que les premières et les décide à émigrer par l'appât d'un établissement prompt et facile dans les colonies.

¹ Ces recensements n'ont pas été faits avec soin ainsi que l'auteur l'affirme. En les étudiant on a constaté au contraire qu'ils étaient fort vicieux et remplis d'erreurs comme la plupart des dénombremens qui ont encore eu lieu en Canada.—
Note de la direction.

Ces expéditions d'émigrants par les soins du gouvernement avaient acquis une notoriété dont on trouve les traces dans les mémoires du temps. L'auteur anonyme d'un écrit très-curieux imprimé vers 1696, sous le titre de *Privilèges de ceux qui ont nombre d'enfants*, termine en ces termes : "... Ce motif des privilèges (accordé aux pères de nombreuses familles), dans l'état présent des affaires de la France, le roy a plus de raison d'en user qu'un autre prince, à cause du grand commerce qu'il établit sur terre et par mer, et des colonies qu'il envoie dans les pays les plus éloignés ; ce qui oblige ce grand monarque à mettre son royaume en état d'en conquérir et d'en faire subsister plusieurs autres."

Une publication officielle récente va nous dire ce que sont devenues ces quelques rares familles françaises ainsi envoyées, souvent contre leur gré, à une si grande distance de la mère-patrie, semences un peu jetées au hasard et d'où devait sortir la forte et robuste population dont nous allons étudier le mouvement. Rappelons, pour l'intelligence des documents qui vont suivre, que c'est dans le Bas-Canada que se trouve le plus grand nombre d'habitants d'origine française.

Le Canada qui ne comptait en 1663 que 2,500 habitants, en possède aujourd'hui, 2,506,755 ; en moins de deux siècles sa population s'est accrue dans la proportion de 1 à 1000. Les différentes phases de ce mouvement sont résumées dans les chiffres qui suivent :

1663.....	2,500 âmes.	1827.....	640,886 âmes.
1720.....	24,434 "	1851.....	1,842,265 "
1760....	70,000 "	1861.....	2,506,755 "
1825.....	581,657 "		

L'accroissement de la population pendant la dernière période décennale, a été de 664,490 âmes ou de 36 p. 100. Le progrès n'a d'ailleurs pas été uniforme sur toute l'étendue de la Province ; ainsi le Bas-Canada a vu sa population augmenter d'un quart seulement, tandis que le nombre des habitants du Haut-Canada a presque doublé ; les chiffres exacts sont pour le Bas-Canada, 220,403 âmes ou 24.75 p. 100, pour le Haut-Canada, 440,087 âmes ou 46.33 p. 100.

Actuellement, le Haut-Canada renferme 285,427 habitants de plus que le Bas-Canada : la supériorité de ces deux provinces sur la seconde date d'une quinzaine d'années seulement. En 1760, quand l'Angleterre s'empara de la Nouvelle-France, les six septièmes de la population étaient concentrés sur les bords du St. Laurent. En 1842, quand le Haut et le Bas-Canada, qui avaient formé jusqu'alors deux colonies distinctes, furent réunis sous un

même gouvernement, l'avantage numérique était encore du côté du Bas-Canada. En négligeant la vallée du St. Laurent pour se diriger vers la région des lacs de l'ouest, l'immigration européenne a détruit l'équilibre entre les deux sections de la colonie et mis jusqu'à un certain point en danger leur organisation politique. Cette dernière repose en effet, comme on le sait, sur l'égalité de la représentation du Haut et du Bas-Canada dans les Chambres provinciales. Il y a vingt ans, c'était une faveur pour le Haut-Canada d'être assimilé au Bas-Canada, plus riche et plus peuplé. Aujourd'hui les rôles sont intervertis, et le Haut-Canada réclame comme un droit la représentation parlementaire basée sur la population. Il obtiendrait ainsi la majorité dans les Chambres et avec elle la direction suprême des affaires du pays. Nous ne saurions donc nous étonner de voir le parti conservateur lutter incessamment contre cette exigence et montrer autant d'énergie à la repousser que l'opposition en apporte à la reproduire.

Un coup d'œil jeté sur le tableau qui suit, permet du reste d'apprécier les développements progressifs de la population du Haut et du Bas-Canada.

	1676	1760	1831	1832	1842	1844	1851	1861
Bas-Canada.....	8,415	60,000	511,922	690,782	890,261	1,110,664
Haut-Canada.....	261,060	486,055	952,004	1,396,091

La population du Haut-Canada a quintuplé en moins de vingt ans : celle du Bas-Canada a seulement doublé.

L'étude des éléments dont ces populations se composent offre un certain intérêt. Elle donne les résultats que voici :

	Années.	Bas-Canada	Haut-Canada	Canada
		par 100	par 100	par 100
Indigènes d'origine française.....	{ 1851	75.21	2.82	37.73
	{ 1861	76.29	2.38	35.12
Indigènes de toute autre origine.....	{ 1851	14.10	55.26	35.37
	{ 1861	15.09	62.29	41.38
Originaires d'Irlande.....	{ 1851	5.78	18.52	12.36
	{ 1861	4.52	13.70	9.63
Originaires d'Angleterre et du pays de Galles.....	{ 1851	1.26	8.69	5.10
	{ 1861	1.18	8.19	5.08
Originaires d'Ecosse.....	{ 1851	1.64	7.96	4.91
	{ 1861	1.18	7.08	4.47
Originaires des Etats-Unis.....	{ 1851	1.40	4.59	3.05
	{ 1861	1.23	3.64	2.57
Originaires de tout autre pays.....	{ 1851	0.61	2.16	1.43
	{ 1861	0.51	2.72	1.75

Le fait principal qui ressort de ce tableau, c'est l'accroissement de la population indigène, dont la part, comparée à celle de l'élément étranger provenant de l'immigration, est notablement plus forte en 1861 qu'elle ne l'était en 1851. Cette population indigène est essentiellement composée de franco-canadiens ou descendants de français et de canadiens d'origine anglaise, écossaise, irlandaise, américaine ou germanique.

Les Franco-Canadiens avaient la prépondérance en 1851 ; on en comptait alors 695,945, ce qui, pour une population indigène de 1,347,618 âmes, représentait une proportion de 51. 64 par 100. Ils sont aujourd'hui au nombre de 880,607 sur un chiffre total de 1,917,777 ; c'est un peu moins de moitié, soit exactement 45.92 par 100. Les progrès de cette race ont pourtant été rapides : si l'on compare, en effet, leur nombre actuel à celui qu'indiquait l'avant-dernier recensement, on trouve une différence de 184,682 ; en d'autres termes, ils se sont accrus d'environ 30 par 100. Ce résultat est d'autant plus remarquable qu'il est uniquement dû à l'excédant des naissances sur les décès. Depuis longtemps, en effet, l'émigration française n'est pas venue en aide à la population franco-canadienne, tandis que cette dernière a, dans plus d'une occasion, envoyé des colonies aux Etats-Unis. On n'estime pas à moins de 100,000 le nombre des jeunes gens d'origine française qui ont quitté le Canada pour aller chercher fortune dans la grande république voisine, où le plus grand nombre a fini par se fixer. Disons encore que les habitants de la campagne, s'expliquant difficilement le but d'un recensement, et n'y voyant en général qu'un moyen indirect de recueillir les informations nécessaires pour l'assiette de quelque impôt nouveau, ont une tendance très-caractérisée à dissimuler leur nombre réel. En vain leurs curés les exhortent-ils à ne rien cacher aux agents de l'administration ; leurs efforts sont infructueux et on peut assurer que les atténuations sont considérables. Il ne serait donc pas surprenant, si l'on en tient compte, que la population franco-canadienne, n'atteignit en ce moment un million d'habitants : elle doit au moins balancer le reste de la population indigène.

Sur les 880,607 franco-canadiens indiqués par le recensement de 1861, 847,320 résident dans le Bas-Canada et 33,287 dans le Haut-Canada : les chiffres correspondants en 1851 étaient respectivement de 669,523 et 26,417.

Dans les quinze comtés du Bas-Canada, dont la colonisation est comparativement récente, et qui ont été pour ce motif subdivisés en communes ou *townships*, au lieu de l'être en seigneuries, il n'y avait encore, en 1851, que 46,000 franco-canadiens ; en 1861, on en

comptait plus de 96,000. L'accroissement a donc été de 106 par 100. Si l'on prenait séparément les huit premiers comtés, qui constituent ce qu'on appelle les *Townships de l'Est*, on trouverait que l'augmentation de la population d'origine française, dans les dix dernières années, s'est élevée à 114 par 100. En 1851, les franco-canadiens avaient contre eux, dans les *Townships de l'Est*, une majorité de 13,675 individus : en 1861, ils avaient une supériorité numérique de 4,395 âmes. La population des quinze comtés comprenait il y a dix ans, 46,764 franco-canadiens et 79,703 habitants d'une autre origine. Elle se compose aujourd'hui de 96,727 franco-canadiens et 103,778 habitants d'une autre origine. Les franco-canadiens sont encore en minorité, mais la différence contre eux est de 7,251 seulement, au lieu de 32,939 en 1851.

Ces chiffres sont importants parce qu'ils indiquent la tendance de la population franco-canadienne à s'emparer des terres au fur et à mesure qu'elle sont défrichées.

Non seulement elle ne se laisse pas déposséder par les colons venus du Royaume-Uni, mais elle les chasse, au contraire, des *Townships*, où ils se sont primitivement établis, et les refoule vers l'Ouest. Il y a évidemment dans cette conquête graduelle du sol par les Franco-Canadiens, un signe de leur force et de leur puissance expansive.

La population d'origine française est d'ailleurs essentiellement agricole. C'est dans les campagnes que la famille franco-canadienne se montre à son avantage, parce qu'elle s'y développe plus régulièrement que dans les villes. Rien, en effet, n'y arrête ou gêne son progrès nominal. Aucune loi notamment n'y entrave la libre faculté de tester. La *Légitime*, qui s'était introduite en Canada avec la *Coutume de Paris* est maintenant tombée en désuétude, et le père de famille dispose de ses biens, conformément à la loi anglaise, de la manière la plus absolue. En général, il établit ses fils au fur et à mesure qu'ils grandissent, et laisse la ferme qu'il a défrichée lui-même ou qu'il a reçue en héritage et sur laquelle il a vécu, au plus jeune de ses enfants mâles. La propriété n'est pas divisée ou ne l'est en tout cas que fort rarement ; elle passe dans son intégrité de génération en génération et reste comme le foyer commun, où les membres de la famille, dispersés sur différents points par les travaux de la colonisation, se retrouvent et se réunissent. La famille est habituellement nombreuse ; il n'est pas rare de compter sous un même toit douze ou quinze enfants : dans certains districts, celui de Gaspé par exemple, le chiffre de dix-huit n'est pas extraordinaire. Le sentiment de la famille y est puissant,

mais sans la moindre faiblesse : les mœurs y ont même de la rudesse, peut-être une certaine âpreté. Ce défaut que compense au surplus une haute moralité, n'exclut pas la charité. Elle se manifeste, au contraire, sous les formes les plus pratiques et notamment par la voie de l'adoption. Ainsi les enfants auxquels leurs soutiens naturels viennent à manquer, sont à peu près sûrs d'en trouver immédiatement de nouveaux chez des parents, des amis, de simples voisins. Cette digression n'était pas inutile, en ce sens qu'elle contribue à expliquer l'énorme accroissement de la race française dans le Bas-Canada, d'où elle commence à déborder sur le Haut-Canada. Il y a déjà dans cette partie de la Province, un comté, celui de Russell, sur l'Ottawa, où les Franco-Canadiens sont en majorité, et un autre Comté, celui de Prescott, sur le St. Laurent, où ils ont presque conquis l'égalité numérique.

La statistique officielle montre cependant que les Canadiens d'origine française, malgré leur fécondité naturelle semblent perdre du terrain vis-à-vis des autres races, parce qu'ils ne reçoivent pas comme elles l'appoint considérable de l'émigration européenne. En 1851, l'élément étranger entrainé dans la population du Canada pour un chiffre de 497,647; en 1861, il y figurait pour 588,978 personnes. Sur cet accroissement de 94,331 âmes, la part du Haut-Canada a été de 93,718, et celle du Bas-Canada de 613 seulement.

Voici d'ailleurs comment est composée la population étrangère du Canada :

Irlandais, 241,423 ; Anglais, 127,429 ; Ecossois, 111,952 ; Américains des Etats-Unis, 64,399 ; Allemands et Hollandais, 23,855 ; Indiens, 12,717 ; natifs de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile, 5,360 ; du Prince Edouard, 4,064 ; Français, 3,061 ; de Jersey, Guernesey et autres îles anglaises, 1,157 ; de Terre-Neuve, 719 ; de la Suisse, 698 ; des Indes Occidentales, 669 ; de la Péninsule Scandinave, 590 ; des Indes Orientales, 252 ; de l'Empire Russe, 227 ; d'Italie et de Grèce, 218 ; d'Espagne et de Portugal, 151 ; personnes de toute autre origine, 669 ; nées en mer, 384 ; dont le lieu de naissance n'est pas connu, 1,809.

Les immigrants venus des Îles Britanniques ou des colonies anglaises figurent dans cette liste pour les six septièmes environ. Dans la composition du septième restant, les Américains des Etats Unis entrent pour près des trois cinquièmes. L'élément germanique occupe le troisième rang. Les représentants des races latines ne viennent qu'en dernier lieu, et seuls parmi eux, les Français jouent un rôle de quelque importance.

Chaque nationalité s'est groupée de préférence autour de certains centres. Les Irlandais ont adopté les comtés de Frontenac, Hasting, Kingston et Simcoe, dans le Haut-Canada, et ceux de Pontiac, Ottawa et Québec dans le Bas-Canada. Les Ecossais se sont particulièrement réunis dans les comtés de Bruce, Grey, Huron, Wellington et Hamilton qui dépendent du Canada-Ouest, et dans celui de Kington, qui est compris dans le Canada-Est. Les Anglais ont montré une préférence marquée pour Oxford, Middlesex, London, Durham et Ontario dans une des sections de la province, et pour St. John dans l'autre. Quand aux Américains, c'est dans les villes surtout qu'on les rencontre ; on en trouve quelques uns à Québec, beaucoup à Montréal ; mais les quatre cinquièmes résident dans le Haut-Canada. C'est également là que se trouve la presque totalité des Allemands ; on en comptait 15,100 en 1861.

Nos nationaux se sont aussi concentrés pour la plupart dans les comtés de l'Ouest. En 1851, il y avait dans le Haut-Canada, 1,007 Français, et dans le Bas-Canada, 359. En 1861, ces chiffres étaient respectivement de 2,389 et 672. Les Français domiciliés dans le Bas-Canada sont distribués pour plus de moitié entre les villes de Québec et de Montréal ; on ne les rencontre dans les campagnes que par petits groupes de deux ou trois. Ceux du Haut-Canada résident, au contraire, presque tous dans les communes rurales ; il n'y en a que 60 à Toronto ; mais l'on en compte 913 dans le comté de Waterloo, 199 de Welland, 197 de Peterborough, 167 de Haldimand, et 78 de Bruce.

En général ces Français appartiennent à nos départements de l'Est, ce qui explique leur prédilection pour les localités qu'ont choisies les émigrants de race germanique.

Le chiffre de 12,715 individus attribué aux *peaux rouges* est sans aucun doute au-dessous de la vérité. Le recensement des tribus nomades présente, en effet, des difficultés insurmontables. Les Indiens ou *Sauvages*, comme on les appelle au Canada, qu'on ait pu enregistrer, sont vraisemblablement ceux qui ont des établissements fixes. Voici quelle paraît être leur distribution, il en a été trouvé 7,263 dans le Haut et 3,476 dans le Bas-Canada. Les résultats du recensement sont également inexacts en ce qui regarde les nègres ou mulâtres. D'après les tableaux officiels, il ne s'en trouvait au Canada que 11,413 ; savoir : 11,223 dans la section de l'Ouest et 190 dans celle de l'Est. Mais il est notoire que leur nombre est beaucoup plus considérable. Le recensement de 1851, donnait pour la population de couleur, le chiffre de 3,013 seule-

ment; elle doit être aujourd'hui d'au moins une vingtaine de mille âmes. Les individus qui la composent montrent en général peu d'aptitude et de goût pour le travail. On les tient en suspicion dans les comtés où ils habitent : leurs voisins s'en plaignent et les autorités locales font tous leurs efforts pour les décider à aller s'établir ailleurs. Elles patronent à cet effet un plan d'émigration pour Haïti, que le journal abolitionniste de New-York, la *Tribune*, encourage également, mais qui n'a jamais été jusqu'à présent couronné que d'un médiocre succès. Les gens de couleur du Canada ne mettent, en effet, aucun empressement à partir pour la république haïtienne; ils ne s'y détermineraient que si on leur offrait certains avantages pécuniaires, ou si on usait à leur égard d'une sorte de contrainte.

Le sexe masculin domine au Canada, comme dans tous les pays peuplés en partie par l'émigration européenne. Sur une population de 2,506,755 âmes, on compte 1,279,261 hommes et 1,227,494 femmes; c'est 51.03 hommes pour 48.97 femmes. La différence en faveur des hommes est de 51,767 : elle est loin d'être aussi marquée dans le Bas que dans le Haut-Canada, résultat facile à comprendre, puisque cette section de la Province doit moins à l'immigration que l'autre. Dans le Bas-Canada, le sexe masculin n'est en excès que de 506, tandis que dans le Haut-Canada, le recensement constate une supériorité numérique de 51,261. Cette supériorité se montre surtout dans les campagnes, particulièrement dans les comtés ouverts depuis peu de temps à la colonisation.

Les femmes l'emportent dans les villes. Il n'y a d'exception que pour London, ville de création nouvelle, où l'on trouve 5,921 hommes contre 5,634 femmes, et pour Ottawa, la future capitale du Canada, où les travaux de construction des édifices publics ont donné à la population masculine une majorité de 15 personnes.

Sur 1,279,261 individus du sexe masculin que possède la province, on en compte 627,174, ou assez près de la moitié, entre 18 et 60 ans, savoir : 279,948 dans le Bas et 347,226 dans le Haut-Canada. L'effectif des milices appelées à défendre le pays en cas d'invasion pourrait donc être aisément porté à 200,000 hommes. Après les Etats-Unis, le Canada, et par les mêmes raisons, est le pays du monde où l'on compte le plus de cultes divers, ou plus exactement, le plus de sectes religieuses.

En voici l'énumération avec le chiffre correspondant de leurs adhérents : Catholiques romains, 1,200,865, environ la moitié; anglicans, 374,987; méthodistes Wesleyens, 244,246; église libre d'Ecosse, 157,813; *id.* établie d'Ecosse, 132,649; méthodistes épis-

copaux, 79,152 ; baptistes, 69,310 ; presbytériens unis, 56,527 ; méthodistes de la nouvelle communion, 29,492 ; luthériens 25,156 ; (autres méthodistes, 24,204 ; individus *ne professant aucune religion*, 18,850 ; sectes religieuses non classées, 14,962 ; congrégationalistes, 14,384 ; personnes dont on n'a pu connaître le culte, 13,849 ; memnonistes et tunkers, 8,965 ; chrétiens de la Bible, 8,085 ; quakers, 7,504 ; chrétiens, 5,316 ; universalistes, 4,523 ; disciples, 4,152 ; *id.* du second avènement, 3,355 ; unitariens, 1,284 ; juifs, 1,241 ; mormons, 77. Total : 2,506,755.

Les catholiques sont en majorité dans tous les comtés du Bas-Canada, moins huit.

Ils ont l'avantage numérique dans trois comtés et sont presque égaux aux protestants dans trois autres comtés du Haut-Canada.

En 1851, les catholiques du Canada étaient au nombre de 914,561, dont 746,866 dans le Bas et 167,695 dans le Haut-Canada, et formaient les 49.65 centièmes de la population totale ; en 1861, bien qu'ils se soient considérablement accrus, ils n'en représentent plus que les 47.91 centièmes. Ce résultat peut paraître extraordinaire en présence du progrès continu de l'élément catholique dans chacune des sections de la province ; ainsi dans le Haut-Canada, où, en 1851, les catholiques étaient au reste de la population dans le rapport de 17.61 à 100, ils sont aujourd'hui comme 18.49 à 100 ; dans le Bas-Canada, la population des catholiques a monté de 83.89, p. 100 en 1851, à 84.88 en 1861. Si l'on songe toutefois que la population s'est surtout accrue dans le Haut-Canada, où les protestants sont sensiblement plus nombreux, cette apparente anomalie s'explique aisément.

Plus des cinq sixièmes des habitants du Bas-Canada, suivent la religion catholique. La proportion est moins forte cependant dans les villes que dans les campagnes. A Québec, sur une population de 51,109 âmes on compte 41,477 catholiques, et à Montréal, 65,896 sur 90,323. Il y a quelques comtés où le catholicisme est pratiqué à l'exclusion, pour ainsi dire, de toute autre religion, par exemple dans le comté de Montmorency, où sur une population de 11,136 âmes, on n'a recensé que 14 dissidents ; dans celui de Bellechasse, 23 sur 16,062 ; Verchères, 8 sur 15,485 ; l'Islet, 5 sur 12,300 ; Kamouraska, 4 sur 21,058 ; Charlevoix, 3 sur 15,223. Les seuls comtés du Bas-Canada où les catholiques soient en minorité sont ceux de Stanstead, dans lequel le recensement de 1851 indique 2,137 catholiques sur une population de 12,258 âmes ; Brome, 2,540 catholiques sur 12,737 âmes ; Compton, 2,386 sur 10,210 ; Riche-

mond, 3,025 sur 8,884 ; d'Argenteuil, 4,696 sur 12,897 ; de Missisquoi, Sherbrooke et Hungtingdon.

Dans le Haut-Canada, les catholiques ne forment pas tout à fait le cinquième de la population. Ils sont comparativement plus nombreux dans les villes que dans les campagnes. Il y a trois comtés où les catholiques sont en majorité : Prescott, 9,621 catholiques sur 15,499 habitants ; Russell, 3,518 sur 6,824 ; Glengarry, 10,919 sur 21,187. Les deux premiers sont en partie peuplés de Franco-Canadiens, le troisième a été colonisé par des *Highlanders* écossais.

Au point de vue numérique, les anglicans viennent immédiatement après les catholiques. On en compte 63,332 dans le Bas, et 311,565 dans le Haut-Canada.

Les méthodistes sont presque en nombre égal. Ils se décomposent en méthodistes de Wesley, épiscopaux, de la nouvelle communion etc. En les réunissant, on en trouve 341,572 dans le Haut, et 30,582 dans le Bas-Canada.

Les presbytériens occupent le quatrième rang ; les chiffres fournis par le recensement de 1861 sont 303,384 pour la section de l'Ouest et 43,607 pour celle de l'Est. Les presbytériens se divisent en membres de l'église établie d'Ecosse, de l'église libre, presbytériens-unis, réformés, etc.

Les catholiques romains, les membres de l'Eglise d'Angleterre, les méthodistes et les presbytériens formaient, en 1851, les 89.94 centièmes de la population de la province, et, en 1861 les 91.56.

Le tableau qui suit résume le mouvement, pendant les dix dernières années, de ces quatre communions.

	Années.	Bas-Canada.	Haut-Canada.	Canada.
Eglise de Rome.....	{ 1851	83.89	17.61	49.65
	{ 1861	84.88	18.49	47.91
Eglise d'Angleterre	{ 1851	5.10	23.44	14.57
	{ 1861	5.70	22.32	14.96
Méthodistes.....	{ 1851	2.38	21.81	12.42
	{ 1861	2.75	24.47	14.85
Presbytériens.....	{ 1851	3.77	21.44	12.90
	{ 1861	3.93	21.73	13.84

Quand aux autres sectes protestantes, les principales sont réparties comme suit entre les sections de la province :

	Années.	Baptistes.	Luthériens	Congrégationalistes.
Bas-Canada.....	1851	4493	18	3927
	1861	7751	857	4927
Haut-Canada	1851	45353	12089	7747
	1861	61559	24299	9357

On comptait de plus en 1861 :

	Quakers.	Chrétiens de la Bible.	Chrétiens.	Du second avènement.	Protestants.	Disciples.	Mennonites et Tunkers.	Universalistes.	Unitariens.	Juifs.	Mormons.
Bas-Canada	121	184	298	2305	3584	5	2234	650	572	3	
Haut-Canada	7383	8801	5018	1050	7514	4147	8965	2289	634	614	74

Parmi les personnes désignées comme ne professant aucune religion, 17,373 appartiennent au Haut et 1,477 au Bas-Canada. La comparaison du mouvement progressif de la population catholique et la population protestante pour les vingt dernières années donne les résultats que voici :

BAS-CANADA.

Catholiques. Protestants.

1844.....	572,643	118,134
1851.....	746,866	143,395
1861.....	942,724	167,440

HAUT-CANADA.

Catholiques. Protestants.

1842.....	78,119	407,936
1851.....	167,695	784,309
1861.....	258,141	1,137,950

L'accroissement pendant la dernière période décennale a été, dans le Bas-Canada, de 26.25 pour les catholiques et de 17 p. 100 pour les protestants; dans le Haut-Canada, de 54 et 45 p. 100; dans la province entière de 31.25 pour les catholiques et de 40.75 pour les protestants.

Ce dernier résultat confirme notre précédente remarque sur la prédominance graduelle du protestantisme au Canada, par le fait de l'émigration, malgré l'accroissement soutenu de la population indigène.

Les documents qui précèdent sur la distribution des races et des religions au Canada ont une grande importance politique en ce sens qu'ils vont probablement servir de base à de vives discussions au sein des Chambres provinciales au sujet de la représentation

proportionnelle à la population. On a pu voir, en outre, par les démonstrations orangistes qui ont signalé, en 1860, le passage du Prince de Galles dans le Haut-Canada, jusqu'où peut aller l'esprit de parti, quand il est alimenté par des différences de race et de croyances. Il est, au surplus, une justice que l'on s'accorde à rendre aux catholiques du Canada, c'est qu'il se montrent sensiblement plus tolérants que les protestants. Leur influence, qui est prépondérante dans le Bas-Canada, ne s'exerce jamais au détriment des membres des autres communions ou sectes religieuses, avec lesquels, au contraire, ils vivent en fort bonne intelligence. Il n'en est pas ainsi des protestants du Haut-Canada, dont un grand nombre nourrit contre les adhérents de l'Eglise romaine une animosité violente et toujours prompte à se manifester.

Cette attitude hostile du protestantisme n'a pas de but bien déterminé et n'a encore amené aucun résultat; mais elle entretient dans le pays un élément d'antagonisme, qui pourrait, dans certaines circonstances, déterminer des désordres.

A. LEGOYT.

JOURNAL DES
OPERATIONS DE L'ARMEE AMERICAINE

LORS DE L'INVASION DU CANADA EN 1775-76, PAR
M. J. B. BADEAUX, NOTAIRE DE LA VILLE
DES TROIS-RIVIÈRES.

La postérité se ressouviendra du trouble qu'à causé en Canada la guerre civile entre les colonies de l'Amérique septentrionale et la cour d'Angleterre sous prétexte de la liberté dont les provinciaux faisaient leur idole, qu'on voulait, disaient-ils, leur ravir en voulant se soustraire à la domination de leur roy pour s'ériger en république, afin de donner des lois à toute la terre, ôtant et distribuant les trônes et les couronnes suivant leur caprice, voulant rendre le roi esclave et l'esclave roi, s'appropriant les biens de l'un pour en gratifier l'autre, et ne formant que des objets ambitieux.

Je ne sais si c'est le peu de goût que j'ai pour cette farine de gouvernement qui me fait penser ainsi ; mais j'avoue que si je trouve des vertus dans plusieurs des républicains, je trouve des grands défauts dans une république en général ; j'y vois beaucoup plus de faute et d'ostantation que de véritable grandeur d'âme, je dirai même que la plupart des actions des républicains me paraissent tenir plus tôt du barbarisme que de la noblesse de leurs sentiments.

Il me semble que la solide gloire a quelque chose de plus doux, de plus sage et de modeste et que cet amour excessif de la liberté porte les cœurs à des entreprises plus hardies que généreuses, et

presque toujours sanguinaires ; au lieu que dans un peuple soumis à un seul maître, je ne vois que zèle, qu'amour et fidélité, et dans celui qui gouverne seul que tendresse et qu'attention pour son peuple.

Tant de têtes qui gouvernent un peuple ne peuvent l'aimer également et le peuple ne saurait aimer tant de maîtres à la fois ; le cœur ne peut s'attacher à tant de différents objets, il n'en peut en aimer qu'un, et tous peuvent être aimés d'un seul.

D'où je conclus que puisque le ciel nous a fait naître pour obéir, il nous est mille fois plus doux de n'avoir qu'un seul maître que d'être soumis aux volontés de plusieurs, tel qu'on le voit dans les républiques. C'est mon sentiment, et je souhaiterais de tout mon cœur que tous mes compatriotes pensassent comme moi, je ne craindrais point d'insérer dans ce journal des faits que je prévois qui déshonoreront la nation canadienne, car je m'aperçois déjà à présent que les canadiens ont changé de sentiment par la lettre qu'ils ont reçue du congrès en date du 26 sept. 1774 dont chacun a interprété à sa fantaisie. Fasse le ciel que je puisse me tromper et que les canadiens puissent conserver leur honneur et fidélité.

Vers la fin de mai 1776, Monsieur Wans-hazen, officier du 44^e régiment, passa en cette ville, venant de Montréal qui nous apprit qu'un parti de Bostonnois étaient venus s'emparer des forts Carillon et La Pointe, qu'ils étaient même venus jusqu'à St. Jean, s'étaient emparés des troupes qui y étaient au fort ainsi que des vivres et munitions du roi et qu'ils s'étaient retiré à la pointe où ils construisaient des berges pour venir pénétrer dans cette province.

Aussitôt que M. de Carleton fut averti de cela, il fit monter les troupes qui étaient à Québec, pour aller défendre l'entrée des Bostonnois en cette province. La compagnie du capitaine Strong qui était en garnison en cette ville est partie le 20 may.

Les troupes de Québec passèrent le 26 de mai et le capitaine Belly logea chez moi, il ne s'est rien passé depuis ce temps jusqu'au 9 de juin, jour auquel M. le Général fit sortir une proclamation pour établir les milices, cette proclamation fut adressée à M. de Tonnancour, qui me chargea d'en faire la lecture le 13 de juin fête de St. Antoine, ce que je fis en sortant de la messe chez les Récolets.

Le 23 de juin, M. de Montefron, chevalier de St. Louis, reçut un paquet de commissions en blanc, de M. le général, qui lui marquait dans sa lettre de me prendre avec lui pour faire le tour du gouvernement et former les élections des officiers de milice, mais M. de Baucin, de la Rivière du Loup, qui se trouva en ville m'épargna,

malgré moi, cette peine et fut avec M. de Montessore, à leur retour, ils firent l'élection des officiers de cette ville.

Toutes les affaires furent assez tranquilles pendant le mois de juillet et d'août, M. le général avait assemblé son conseil à Québec pour travailler à établir des réglemens pour cette province, mais il fut obligé d'abandonner son conseil pour courir à la défense du fort St. Jean qui était menacé par les Bostonnais.

Le 6 de septembre M. le général arriva de Québec, il fut loger chez M. de Tonnancour qui lui fit mettre un factionnaire canadien, ce fut Charles l'Étourneau, forgeron, qui se trouva alors à faire sa faction. M. le général voyant cette homme qui passait et repassait devant ses fenêtres et ne sachant ce que c'était, il demanda à M. de Tonnancour ce que faisait cette homme armé devant la porte ? M. de Tonnancour lui dit : " C'est un factionnaire pour Votre Excellence," alors il sortit à la porte, appela le factionnaire et lui dit : Voila le premier canadien que j'ai l'honneur de voir sous les armes, il tira de sa poche deux guinées et lui en donna une pour lui et l'autre pour ses compaguons de garde. Si toutes les factions avaient été payées sur ce pied là, ils auraient monté la garde avec plus de courage qu'ils n'ont fait.

Le 7 de septembre M. le général partit pour Montréal et eut la douleur de voir que plus il s'avançait par en haut, plus il trouvait les habitants opposés à ses dessins.

Le 8 on fit un commandement tant dans les villes que dans les costes pour aller au fort St. Jean ; mais les paroisses de Chambly s'étant mis du côté des Bostonnais firent annoncer dans toutes les autres paroisses de ne point prendre les armes contre les Bastonnais, que ces gens là venaient pour nous tirer d'oppression, le peuple canadien crédule quand il ne faut point, donna dans le sentiment des paroisses de Chambly et presque tout le gouvernement des Trois-Rivières refusa de marcher, à l'exception de quelques volontaires des paroisses de la Rivière du Loup, Machiche et Masquinongé, les paroisses de Nicolet, Bécancour, Gentilly et St. Pierre l'Ebequet n'en fournirent pas un seul, malgré les remontrances qu'on leur faisait, tout était inutile.

Sept. 10 — Aujourd'hui M. de Tonnancour fils aîné et M. Bellefeuille enseigne de la milice avec une douzaine d'hommes de la ville et de la pointe du lac, sont partis pour se rendre à St. Jean où sont déjà rendus plusieurs messieurs volontaires du Montréal, ce même jour, M. Champlain ayant refusé de marcher, a chanté la grand messe et les vêpres dans le corps de garde parceque c'était le dimanche.

Sept. 12 — Nous apprenons par le courrier de Montréal, qu'un

détachement de volontaire sous la conduite de M. de Longueuil qui était allé en découverte, a été surpris par l'ennemi, un nommé Perthuis, interprète des sauvages y a perdu la vie et M. le Chevalier La Bruyère y a eu les deux bras cassés.

22. — L'on nous apprend de Montréal que les Bastonnais et les habitants de Chambly ont bloqué le fort St. Jean et qu'ils se sont emparés de plusieurs voitures chargées de vivres, hardes et amunitions ; que la garnison du fort ayant été informée de cela, fit une sortie sur les Bastonnais, les repoussèrent vigoureusement et prirent plusieurs prisonniers entre lesquels se trouva M. Masseszen du 44^e régiment avec son domestique ; nous avons perdu dans cette occasion, M. Beaubien, de Québec, et un nommé Tessier, de la Pointe du Lac y a été blessé.

Le 26 de ce mois les Bostonnais et Canadiens, de Chambly, au nombre de 200, se rendirent à la Longue Pointe à environ une lieue de la ville de Montréal pour tenter à surprendre cette ville et en avoir le pillage ; mais la noblesse et la bourgeoisie avertis de leur démarche, sortirent avec une intrépidité sans pareille et donnèrent sur l'ennemi et le repoussèrent très vigoureusement ; firent 30 prisonniers parmi lesquels se trouva le colonel Etan Allan et 20 ou 25 canadiens de Chambly qui furent menés à Montréal et ensuite remis dans les bâtiments, les fers aux pieds et aux mains. Les Royalistes ont perdu dans cette action, le capitaine Carder, ci-devant du 8^e régiment ; M. Paterson, blessé à mort, M. Beaubassin y a été blessé légèrement. Les Bostonnais se dispersèrent dans le bois ; sans quoi ils auraient tous été prisonniers.

Le 27, je fus de garde volontairement et le sergent me fit l'honneur de me faire caporal de poste, je laisse à penser si j'étais content d'avoir cette charge, n'ayant jamais été que simple soldat, comme nous étions obligés de faire la patrouille d'heure en heure, quand je fus de retour vers sur les onze heures, il partit un autre détachement pour faire le tour de la ville, mais nous apercevant qu'il tardait de revenir et qu'il était temps de relever les factions, M. de Troust, officier de garde et moi, nous partîmes pour aller voir où ils étaient, en passant devant chez Macbean, nous entendîmes parler, nous prêtâmes l'oreille au contrevent en l'entrouvrant un peu, et nous vîmes que nos gaillards faisaient la patrouille à pleins verres, ne craignant point d'ennemis ; ils revinrent un moment après nous, avec chacun une bouteille de vin dans le ventre de leur propre aveu ; la nuit fut très belle.

Sept. 2. — Au commencement de ce mois, nous fîmes plusieurs personnes chez M. St. Onge, grand vicaire, pour le prier de nous accorder quelques prières publiques, ce qu'il fit très volontiers, il

ordonna même que les reliques de St. Clément et St. Modeste qui reposaient dans notre église, seraient descendues, vu qu'on avait plusieurs fois reçu des preuves évidentes du crédit que ces grands saints ont auprès du Seigneur, ainsi elles furent descendues, et on fit une procession où elles furent portées par M. le Grand-Vicaire et le Révérend Père Isidore, curé de cette ville, nous partîmes de la paroisse en chantant l'hymne *Sanctorum meritis*. Nous nous rendîmes chez les Pères Récollets, de là, nous fûmes chez les Dames Ursulines, où, après que les religieuses eurent chanté quelques motets, M. le grand-vicaire entonna le *Te Deum* que nous chantâmes en retournant à la paroisse, y étant arrivés, nous reçûmes la bénédiction du très St. Sacrement et nous fûmes avertis que l'on ferait une neuvaine dont cette procession était l'ouverture. Pendant toute la neuvaine le monde a été fort assidu à la messe et aux saluts, il s'y trouvait de très-bons chrétiens, mais combien y en avait-il d'autres? J'ai ouï dire moi-même à plusieurs personnes sortant de l'église, qu'elles y allaient, mais c'était pour prier Dieu que les Bastonnais gagnassent. Voilà le point jusqu'où on a poussé l'irrégion et puis doit-on être étonné si Dieu appesantit sa main sur cette misérable province; après la neuvaine finie, nous fûmes remercier M. le grand-vicaire qui nous reçut très favorablement.

Le 8.—Mr. le général envoya des ordres dans toutes les paroisses pour faire commander quinze hommes par cent; elle refusèrent presque toutes principalement la paroisse de Nicolet; le capitaine vint faire son rapport à M. de Tonnancourt, colonel, il m'envoya chercher, j'y fus, il me demanda si je voulais aller avec Mr. son fils chevalier, pour faire entendre aux habitants de Nicolet la teneur de l'ordre de M. le général: je lui dis que j'irais volontier; on nous fit préparer aussitôt un canot et nous partîmes. Comme le vent était extrêmement fort sud-ouest, nous débarquâmes un peu plus haut que Ste. Thérèse et nous allâmes à pied jusqu'à Nicolet, non sans beaucoup de peine, car il nous fallut traverser des marais qui étaient très profonds, nous passâmes sur des arbres, tantôt un pied sur l'arbre, tantôt dans l'eau, tout cela ne nous coutait point pourvu que nous vinmes à bout de notre embassy. Etant arrivés à Nicolet, nous allâmes en droiture au presbytère croyant y trouver M. le curé, mais il était à St. François et ne fut de retour que sur les 4 heures, cependant la fille de chez lui nous fit à diner et nous mangeames, pendant que les sergents avertissaient les habitants de s'assembler, ils furent chez plusieurs qui les envoyèrent au diable, d'autres ne voulurent point y venir, de manière que nous eumes très peu d'assistants à notre prédication.

Néanmoins nous commençâmes notre Harangue en leur disant que nous n'étions pas venus dans le dessein de les commander, que nous n'en avions pas le pouvoir ; que ce n'était que par amitié pour eux que nous étions venus leur faire voir le tort qu'ils avaient de désobéir aux ordres d'un si bon maître ; et que leur religion leur ordonnait d'être fidèles au Roy, qu'ils en avaient prêté le serment et que s'étaient à eux à le soutenir ! Que l'ordre de M. le Général déclarait rebelles ceux qui refuseraient aux ordres et qu'ils seraient punis comme tels, et que la punition d'un rebelle était la potence : Que nous aurions été fâchés d'en voir quelques uns d'entre eux à subir cette punition ; que c'était la seule chose qui nous avait décidée à les aller représenter. Enfin après bien des débats entre les uns et les autres, il y en eut 10 qui se décidèrent à venir avec nous ; nous profitâmes de leur bonne volonté et nous demandâmes le grand canot de M. Brassard curé, qui nous le prêta volontiers, mais il ne voulut pas nous laisser partir sans souper ; nous nous mimes à tables et nous mangeâmes un peu à la hâte crainte que nos gens ne changeassent de sentiment ; après le souper nous remerciames M. le curé et comme nous étions sur le bord de l'eau prêts à embarquer, nos jeunes gens se jetèrent aux genoux de leur curé et lui demandèrent sa bénédiction, qu'il leur donna, nous poussâmes au large en poussant plusieurs cris de joie ; il y en avait quelques uns qui pleuraient ; d'abord que nous fûmes sur la grande rivière, nous récitâmes les Litanies de la Ste. Vierge et après l'oraison *gratiam tuam*, nos guerriers se mirent à chanter jusqu'à la ville où nous arrivâmes à 10 heures du soir, les cris de joie de nos jeunes gens firent sortir tout le monde qui était dans les maisons du bord de l'eau, après notre arrivée, je fus avec M. le chevalier de Tonnancourt rendre compte de notre mission, puis je fus me coucher.

Le 10.—Le détachement composé de 67 hommes du gouvernement des Trois-Rivières, commandé par M. de Lanaudière fils et M. Godfroi de Tonnancour fils, partit de cette ville pour se rendre à Montréal. Ce même jour est passé un bâtiment venant de Montréal où sont les prisonniers Bastonnais et Cauadiens qui ont été pris dans l'action du 26 du mois dernier près la ville de Montréal.

Le 12.—Ce matin à 6 heures sont arrivés M. Leproust officier de Milice et Joseph Balvin milicien du dit détachement qui est parti avant hier nous apprirent que les habitants de la paroisse de Chicout sous les ordres d'un nommé Mertel qui était capitaine de la paroisse les avait arrêté dans le bois entre Bathelier et Chicout, où ils attendaient depuis trois jours ; qu'après les avoir arrêtés ils avaient désarmé Messieurs Lanaudière et Godefroy de Tonnancourt et les avait

faits prisonnier, ensuite les ont mené chez Buron capitaine de St. Cuthbert, où se trouva par chance M. Fauget curé qui sollicita si fort auprès de M. le capitaine Mertel qu'il obtint enfin leur élargissement, ce qui devait être mortifiant pour nos messieurs c'est qu'après qu'ils furent faits prisonniers, toutes les femmes qui se trouvaient sur les chemins par où ils passaient criaient à leurs maris, certes vous avez fait bonne chasse aujourd'hui, et cela en dérision. M. Le Proust dit qu'étant chez Buron à prendre un coup de vin, le capitaine Mertel lui demanda qui êtes vous ; il lui fit réponse, je suis officier du Roy. Eh ! bien reprit Mertel foutez votre camp d'ici, et sans lui donner le temps de prendre un second verre de vin, il le prit par le bras et le mit à la porte. Il regrettait bien son verre de vin, ayant beaucoup d'attention, mais il fut très satisfait de l'avoir laissé et d'être hors des mains de M. Mertel. Je ne sais si c'est la peur ou la fatigue qui avait si fait changé nos arrivants, mais je puis assurer qu'ils étaient bien blêmes quand je les rencontrais au bord de l'eau.

Le 13, M. Godefroy de Tonnancourt est arrivé en cette ville du chicot, le même jour est arrivé le courrier de Québec qui nous annonce qu'il est arrivé une frégate de 64 pièces de canon avec quantité de monde ; dans le même moment, M. Daine, officier dans les Royaux émigrants est arrivé qui nous apprend que le colonel Maclean est à Champlain avec sa troupe. Le 14, le colonel Maclean est arrivé en cette ville avec son monde ; il fut question de faire un nouveau commandement, et je fus avec M. Godefroy de Tonnancourt porter les ordres au capitaine du cap la Magdeleine pour les faire passer jusqu'à Ste. Anne. Comme plusieurs personnes de ceux qui étaient commandés en cette ville refusaient de marcher, le colonel Maclean ordonna un commandement général et M. Pratt sergent major le fit si général qu'il n'y admit seulement pas les personnes qui en sont exemptes par leurs charges publiques, ce qu'il fit qu'il vint à huit heures du soir m'ordonner de me trouver le lendemain sur la Place d'Armes avec mes armes. Je lui fis réponse qu'elles ne me seraient pas d'un grand secours, car je n'avais pour toute arme, qu'un canif qui avait la pointe cassée, néanmoins il m'ordonna de m'y trouver, mais comme le colonel Maclean me fit partir pour Québec dans la nuit, je fus exempt de cette apparition que je n'aurais pas faite quaud bien même je serais resté.

Le 15.—Le parti du colonel Maclean et les gens des Trois-Rivières sous le commandement de M Godefroy de Tonnancourt, partirent de cette ville pour se rendre à Sorel, et le colonel avec M. le Chevalier de Tonnancourt et quelques émigrants, fut à Nicolet pour soumettre les habitants de cette paroisse qui refusaient de marcher.

Y étant arrivé, il apprit qu'un nommé Rouillard s'opposait fortement à ce que quelques-uns des habitants marchassent. Il s'y transporta avec M. de la Noudieu, M. le chevalier de Tonnancourt et quelques soldats ; quand il fut à la maison il n'y trouva que la femme, les hommes ayant eu soin de se cacher ; il demanda où était son mari et son fils, elle répondit qu'elle n'en savait rien ; eh bien, dit le colonel, si vous ne me dites pas où est votre mari et votre fils, je vais mettre le feu à votre maison, elle lui répondit : eh bien mettez, pour une vieille vous m'en rendrez une neuve, alors le colonel ordonna d'allumer le feu, quand elle vit le feu au pignon de sa maison, elle en sortit et courut vers le bois en criant : *St. Eustache, préservez-moi du feu, voici une bande de bougres qui veulent me faire brûler.* Le colonel voyant qu'il ne retirait aucun succès de faire brûler cette maison, ordonna de l'éteindre, ce qui fut aussitôt fait. Il s'en retourna au presbytère où il fut averti que les habitants (sur la nouvelle qu'on voulait les faire brûler) s'étaient tous rassemblés dans une isle avec leurs armes, il partit aussitôt pour s'y rendre avec M. de la Renaudière et M. le chevalier de Tonnancourt avec quelques soldats émigrants, quand ils furent arrivés au vis-à-vis de l'isle où étaient les habitants, ils ne trouvèrent rien pour traverser qu'un petit canot de bois dans lequel M. le colonel Maclean s'embarqua avec M. de La Naudière, M. le chevalier de Tonnancourt, traversa à gué et à son exemple, le reste du parti en fit autant, lorsque les habitants s'aperçurent que le colonel et son parti traversaient, ils donnèrent des marques de leur bravoure, car sans donner à nos gens le temps de traverser, ils se mirent à courir dans le bois comme si le diable leur avait promis cinq sols ; il y a tout lieu de présumer qu'ils courent encore ; car on en voit aucun dans cette ville depuis cette action si glorieuse à la paroisse de Nicolet ; comme il était tard, le colonel ne jugea pas à propos de les poursuivre, il s'en revint au presbytère, de là, il continua sa route pour se rendre à Sorel.

Le 20.—Nous apprenons que les paroisses de Chambly ont offert leurs services au Colonel Maclean, Dieu veuille que ce soit vrai.

Le 24.—Les nouvelles de ce jour sont bien différentes de celles du 20, car l'on dit que plusieurs canadiens des paroisses de Chambly ont été au camp du colonel Maclean sous prétexte de lui prêter la main, mais qu'après avoir été armés par le colonel Maclean ils étaient désertés au camp des Bastonnais ; ce qui est de plus triste, c'est qu'on nous assure que les gens même du parti du colonel Maclean désertent tous les jours, si la chose est telle, nous avons tout lieu de craindre pour notre pauvre province.

Le 28.—Nous apprenons que le Général Carleton, le colonel

Prescott et les Montréalistes ayant voulu faire une descente à Longueuil, ils y avaient été repoussés par les Bastonnais et que Mr. J.-Bte. Despins et un nommé Lacoste perruquier de Montréal y ont été faits prisonniers.

Le 29.—Aujourd'hui, il est arrivé des gens du parti du colonel Maclean qui disent que le colonel ayant voulu passer par St. Denis pour aller à St. Jean, qu'il avait trouvé le pont démanché ce qu'il l'a obligé de faire sa retraite à Sorel.

N^{bre} 2.—Les gens des Trois-Rivières qui étaient restés les derniers avec le colonel Maclean viennent d'arriver en cette ville, ils disent que le colonel voyant la désertion de son monde avait été contraint de lever le camp, qu'il avait fait embarquer tous les canons à bord des bâtiments et qu'il avait fait briser les affûts et autres ustensils de guerre.

Le 5.—Nous apprenons aujourd'hui la rédition du fort St. Jean aux Bastonnais.

Le 8.—Aujourd'hui est descendu le colonel Maclean avec le reste de sa troupe dans les bâtiments d'Etienne Papillon, avant que de débarquer du bâtiment, il a envoyé un bateau pour savoir s'il y avait des Bastonnais en cette ville ayant été averti qu'il n'y en avait point il descendit avec quelques-uns de ses officiers et soldats, il a fait embarquer toutes les vivres du roi, les fournitures de caserne et même a fait prendre jusqu'à la poudre des marchands.

9.—Voyant qu'il n'y avait plus d'espérance ni de ressources pour nous, nous nous assemblâmes dans la maison des Révérends pères Récollets pour délibérer sur le parti le plus avantageux à la conservation de nos biens ; il fut décidé que n'ayant aucune force ni munition et ne pouvant espérer de pouvoir faire une capitulation que l'on députerait deux personnes vers M. de Montgomery qui seraient porteurs d'une requête conçue en ces termes.

“Humble adresse à son Excellence le Général de Montgomery, “supplient très-humblement les citoyens de la ville des Trois-
“Rivières qu'il vous plaise d'exposer à votre Excellence, que depuis
“quelques jours ils s'attendent à voir arriver dans leur ville un
“détachement de troupes qui ont l'honneur d'être sous vos ordres
“et que dans l'incertitude où ils sont si votre excellence serait en
“tête ; ils osent vous supplier de vouloir bien ordonner qu'ils
“fussent traités aussi favorablement que ceux qui ont tombé entre
“vos mains dans le cours de vos différentes conquêtes.

“C'est pourquoi les suppliant espèrent que votre excellence
“voudra bien ordonner à l'officier commandant qui prendra pos-
“session de cette place ; de donner ses attentions pour que ses
“soldats ne fassent aucunes insultes ni troubles dans la propriété

“ de leur biens et dans la jouissance de leurs intérêts particuliers ainsi que leur santé personnelle.

“ Connaissant les sentiments d'honneur et d'humanité inséparables de votre personne les suppliants ont tout lieu d'espérer la grâce qu'ils vous demandent avec le respect qu'ils ont l'honneur de se dire très sincèrement de votre Excellence les très-humbles serviteurs.”—21 *Signatures*.

Après que cette requête fut signée, on me nomma pour être un des députés, je remerciai l'assemblée de la confiance que les personnes qui la composaient avaient en moi, mais je leur remontrai qu'il m'était impossible d'entreprendre ce voyage dans le temps où mes affaires ne me le permettaient pas ; que j'étais obligé de partir dès le lendemain pour aller à la Rivière du Loup retirer les rentes des dames Ursulines, que si cela se fut rencontré dans un autre temps de tout mon cœur je l'eus accepté. Enfin on nomma messieurs Pierre Baby et Guillaume Morris, auxquels il fut enjoint par l'assemblée de partir incessamment, et à cet effet nous fîmes un passe-part conçu en ces termes :

“ Nous soussignés, certifions que Messieurs Guillaume Morris et Pierre Baby de la ville des Trois-Rivières ont été nommés par un comité des principaux citoyens de cette dernière ville, pour députés, à l'effet de se transporter vers son Excellence le Général de Montgomery ou autres commandants des forces américaines. Nous prions tous les officiers des premiers postes de vouloir bien laisser passer les dits députés et de leur procurer les voies les plus courtes pour se rendre au lieu où sera son Excellence Montgomery ou autres commandants des dites forces, étant les dits députés chargés d'une représentation de la part du dit comité.

“ Fait aux Trois-Rivières le 9 Novembre 1775.”—15 *signatures*.

Messieurs les députés devaient partir le soir, mais ne pouvant avoir des chevaux ils remirent au lendemain matin, cependant M. Baby ayant changé de sentiment ne voulut point partir qu'on eut fait une somme pour son voyage, ainsi les affaires restèrent en cet état jusqu'à 18 du mois, jour auquel je suis parti pour Montréal, comme je le dirai ci-après.

N'y ayant rien d'intéressant depuis le 7 jusqu'au 17, je passe tous ces jours sous silence. Ce jourd'hui 17 de novembre est arrivé en cette ville sur les midi M. le Général Carleton, accompagné de M. le Chevalier de Niverville et de M. Lanaudière fils, ils étaient en berge et conduits par le capitaine Latourtre ;¹ en débarquant au port M. le Général ayant fait rencontre du sieur Malcolm Fraser,

¹ C'est le surnom du capitaine Bouchett.

lui demanda si les Yankees étaient venus jusqu'ici ? celui-ci lui fit réponse que non, mais que l'on avait appris qu'ils étaient à la pointe aux Trembles près de Québec, M. Maillet en allant lui rendre sa visite lui annonça qu'il y en avait 600 à Machiche qui ne tardaient que le moment d'arriver ; M. le Général dina et partit sur les trois heures, espérant marcher toute la nuit et se rendre à Québec sans dangers, que Dieu le veuille.

Le 18 en montant à la haute-ville je m'aperçus que les citoyens anglais tramaient quelque chose entre eux, je fis mon possible pour savoir ce que c'était ; après bien des pas et des démarches, j'appris qu'ils avaient fait faire une requête pour envoyer au général Montgomery en leur nom ; alors craignant que si cette requête fut présentée sans qu'il parut un seul canadien, que cette division aurait pu causer du trouble dans cette ville ; je fus incontinent chez le sieur Morris et lui demandai pourquoi est ce que notre requête n'était pas rendue ; il me dit que M. Baby n'avait pas voulu partir sans argent ; eh bien si c'est la raison, je suis prêt à partir avec vous et j'espère que le public n'ira pas au contraire de nous rembourser quand nous serons de retour, il y consentit ; et nous partîmes à midi de cette ville ; nous fîmes rencontre à la première rivière d'un courrier de Québec allant à Montréal de la part des Bastonnais, avec qui nous avons fait route tant en montant qu'en descendant ; en arrivant à Machiche nous rencontrâmes un courrier Bastonnais, qui descendait, étant à cheval et ayant une carabine en bandouillère, il s'arrêta à nous, et nous demanda s'il y avait quelques nouvelles à Québec, (pensant que nous en venions) nous lui dîmes que non, nous lui demandâmes les nouvelles d'en haut, il nous dit que la ville de Montréal était rendue et qu'ils espéraient avoir bientôt les batiments dans lesquels était le général Carleton, nous le laissâmes dans cette persuasion sans lui dire que le général était passé, nous fûmes très satisfaits de voir qu'il se trompait ; nous allâmes coucher à Maskinongé malgré les mauvais chemins ; le lendemain 19 nous continuâmes notre route, jusqu'à Berthier où nous fûmes arrêtés par les braves canadiens qui nous conduisirent à deux maisons plus haut où était le capitaine Merlette, on nous fit descendre de nos calèches pour rendre nos respects à M. l'officier commandant, (qui était Martel) nous entrâmes dans la maison pour demander ses ordres ; mais apparemment que Monsieur avait veillé tard, car nous le trouvâmes au lit qui dormait ; un de ses gardes fut l'éveiller, il vint en se frottant les yeux et demanda ce qu'il y avait de nouveau, on nous présenta comme des personnes qui allaient à Montréal avec des dépêches pour le Général Montgomery, alors il nous permit de

passer mais avant que de partir il nous fit prendre chacun un coup de rhum et nous eûmes l'honneur de trinquer avec lui ; nous partîmes donc de Berthier pour nous rendre à Montréal dans la journée, mais étant arrivé à la Valterie on nous arrêta encore une fois pour prendre les ordres du Colonel Eston ; nous y allâmes et fûmes très bien reçus du Colonel et des autres officiers, il nous fit des excuses de ce qu'on nous avait arrêté ; mais comme il avait envoyé le major Brasin en ambassade aux batiments ; il nous pria de vouloir bien attendre son retour pour en porter les nouvelles au Général Montgomery nous restâmes donc environ deux heures ; pendant ce temps là on parlait d'affaires ; les officiers demandèrent au courrier de Québec qu'est ce que les Canadiens d'en bas disaient ? celui-ci leur dit qu'ils étaient tranquilles et qu'ils ne voulaient point se mêler dans la querelle ; les officiers repartirent : tant mieux si les Canadiens ne s'en mêlent pas nous sommes en pied ; nous les enjolerons pendant quelque temps ; ils ne savaient pas que j'étais Canadien car je pense qu'ils auraient retenu ce terme " d'enjoler." A la fin le major Brassin arriva des batiments qui apporta que le Colonel Prescott étant prêt à se rendre à condition qu'il seraient mené à Québec avec sa troupe, le Colonel Eston rejeta la proposition disant qu'il ne cherchait que ce qui appartenait au roy, qu'ainsi si sous quatre heures les batiments ne se rendaient qu'il les ferait prendre à l'abordage. Après le conseil fini on nous donna notre congé et nous ne pûmes aller plus loin qu'à Arpentigni où nous couchâmes. Le 20 nous partîmes d'Arpentigny en traines pour aller à la pointe aux Trembles où nous arrêta mes environ une demi heure pour déjeuner, on nous prit pour des Bastonnais et on manquait pas que de nous faire beaucoup de compliments et de remerciements de ce que nous étions venus (disaient-ils) pour leur accorder la liberté. Quand nous eûmes fini de déjeuner, je tirais une piastre et dit à l'hotesse payez vous de ce que vous avez eu, elle prit cette piastre, la tenant dans deux doigts elle la montrait à toutes les personnes qui étaient dans la maison en leur disant : Voyez vous comme ces messieurs les Bastonnais n'ont point d'argent, on voulait nous faire entendre qu'ils n'avaient que des billets, en voici la preuve, regardez s'ils nous parlent de papier, ils paient en bon argent, nous les laissâmes dans la persuasion que nous étions Bastonnais et que nous avions beaucoup d'argent.

Nous arrivâmes à Montréal comme l'angelus sonnait, nous fûmes en droiture chez M. de Montgomery, auquel nous fûmes présentés, nous le saluâmes et lui remîmes la requête dont nous étions chargés, il en fit la lecture, après quoi il nous dit qu'il était bien mor-

tifié de ce que nous étions venus de si loin, que nous ne devions point craindre que ses troupes nous fissent aucun tort ; nous lui repartîmes que notre crainte n'était pas de sa troupe mais bien des canadiens qui descendraient avec elle ; il nous dit, s'il y a quelques canadiens quand je descendrai, je saurai donner mes ordres pour la tranquillité des citoyens de votre ville, je vais vous donner une réponse par écrit ; en voici les termes traduits de l'anglais :
Messieurs.

Je suis très mortifié que vous soyez dans quelque appréhension de votre propriété, je suis convaincu que les troupes du continent ne seront jamais ternies d'aucune imputation d'oppression. Nous sommes venus pour conserver et non pour détruire. Si la providence continue de favoriser nos travaux, cette province sera sous peu un heureux gouvernement libre. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très humble serviteur. Rich. Montgomery, Brigadier Génl., à Montréal, le 20 Sept., 1775.

Ayant reçu cette réponse nous primes congé de son Excellence et partîmes aussitôt de Montréal pour venir coucher à la Pointe aux Trembles, où étant rendus vers les onze heures du soir, nous rencontrâmes le colonel Eston, qui nous fit beaucoup d'amitié et même nous fit part de la capitulation que les batiments avaient fait en se rendant ; nous y trouvâmes aussi M. Walker qui sortait des batiments où il avait été détenu prisonnier, les fers aux pieds et aux mains, on nous fit beaucoup d'accueil dans la maison où nous étions parceque nous parlions l'anglais, ils pensaient que nous étions Bastonnais, il n'y avait rien de trop cher pour nous.

21.—Enfin le 21, nous avons été de retour aux Trois-Rivières ; nous avons donné communication de la réponse de M. de Montgomery, tout le public a été satisfait, mais il s'en faut de beaucoup que je le suis moi, car on ne se presse guère à me rembourser l'argent que j'ai dépensé dans ce voyage ; cependant, je n'en suis pas absolument inquiet, parceque je trouverai un moyen pour m'en faire rembourser.

Depuis notre arrivée, nous attendons de jour à l'autre la passée des Bastonnais qui doivent descendre à Québec pour en former le siège ; cependant, bien que des personnes pensant que la saison est trop avancée pour une pareille entreprise ; néanmoins, les Bastonnais sont descendus dans les batiments qu'ils ont pris le 20 de Novembre et sont passé devant cette ville au commencement de Décembre. M. Price, marchand de Montréal, et à présent un membre du congrès, a débarqué pour faire acheter du rhum, des couvertes, des bonnets et autres articles nécessaires à la troupe. M. Montgomery a passé tout droit dans un batiment.

Quelques jours après la passée des bâtiments, il est arrivé ici une soixantaine de canadiens dans un Bogalet et d'autres par terre, commandés par le capitaine Loiseau, le lendemain qu'ils furent arrivés, M. Loiseau fut dans presque toutes les maisons (que l'on savait être Royalistes) pour ôter les armes, ayant été chez M. de Tonnancourt, il n'y trouva qu'un couteau de chasse et un vieux canon de pistolet qu'il prit ; de là, il fut chez M. de Niverville, lui prit deux ou trois fusils ; chez M. Cressé, une épée à poignée d'argent, chez M. Leproust, deux fusils, je fus averti de cette recherche, je mis mon fusil, ma corne et mon sac à plomb à sureté, mais ce fut inutilement, ils ne vinrent point chez moi. Le soir, M. Loiseau étant à parler avec quelques personnes de cette ville (que je ne nommerai point pour leur épargner la peine et la honte d'une si noire trahison) lui dirent qu'ils étaient sûrs que Mr. de Tonnancourt avait d'autres armes et qu'il avait même de la poudre cachée : eh bien, dit le sieur Loiseau, j'y retournerai demain et si je ne trouve pas les fusils et la poudre je ferai piller chez lui, par ces paroles il mit ces personnes au comble de leur joie, qu'ils ne demandaient pas autre choses ; mais grâce à la providence les choses n'ont point été au point qu'ils désiraient.

Le 4 de décembre j'appris que M. de Guky avait été pris par les intrigues du sieur Larau de la Rivière du Loup, le lendemain comme je montais la haute ville je fis rencontre de M. Guky ; je lui demandais s'il était vrai qu'il avait été arrêté, il me dit que oui ; il me pria d'aller avec lui chez M. Hart, que M. Larau devait s'y trouver pour prouver les faits qu'il avait avancé contre lui, je m'y transportais avec Mr. Bancin, un instant après que nous fûmes entrés, le sieur Larau arriva, M. Livingston colonel des Canadiens, demanda au dit Larau quels étaient les grief qu'ils avaient contre M. Guky ; il commença par déployer un paquet de papiers rempli de sottises les plus atroces, disant que Mr. Guky avait forcé les Canadiens à marcher contre les Bastonnais, qu'il les avait menacé de les faire fouetter s'ils ne voulaient marcher : qu'il avait dit que les Bastonnais étaient une bande de gueux ; que Dugand était un coquin et Levingston un banqueroutier qui s'était mis du côté des Bastonnais pour ne point payer ses dettes ; Mr. Guky reparti qu'il avait dit que M. Gugand était un perruquier et qu'il le disait encore, tout le monde le sachant bien, que pour ce qui était de M. de Livingston on ne le connaissait pas assez particulièrement pour avoir dit les choses qu'on imputait.

M. Levingston dit au sieur Larau qu'il pouvait bien se dispenser d'insérer dans ses écrits ce qui le regardait en particulier, qu'il regardait cela au-dessous de lui, que pour ce qui était du reste on

ne voyait pas cause légitime à faire arrêter M. Guky ; il dit au sieur Larau de se tenir tranquille qu'il n'avait pas besoin de son service et qu'il ne devait point agir de la sorte, et donna à M. Guky un écrit pour faire publier à la porte de l'Eglise et donner à connaître au public le caractère du sieur Larau. Ainsi M. Guky fut déchargé des fausses imputations faites contre lui.

Depuis ce temps là jusqu'à la fin du mois il a passé des Bastonnais et Canadiens qui vont à Québec.

Nous avons appris diverses fois que Mr. de Montgomery avait sommé Mr. Carleton à se rendre, ce qu'il avait toujours refusé, qu'il s'était même adressé aux bourgeois de la ville de Québec pour lui faciliter l'entrée, ce qui lui fut pareillement refusé, enfin ne trouvant aucun moyen pour entrer dans la ville, il forma l'escalade le premier jour de l'an 1776 à quatre heures du matin, mais tout le succès qu'il en a retiré c'est d'aller dans l'autre monde chercher les étrennes de cette nouvelle année accompagnée de plusieurs officiers et soldats. On nous rapporte qu'il y a eu 420 prisonniers de fait dans cette action, les royalistes n'ont perdu que deux hommes. Depuis cette époque, il monte des Bastonnais et Canadiens qui s'en retournent les uns la tête bandée, les autres le bras en écharpe ; j'ai fait rencontre d'un Bastonnais qui me dit qu'il avait laissé le bout de son pouce dans Québec et qu'il était bien content de n'en avoir pas laissé plus long.

Janvier 1776. Le Général Woster a fait publier une ordonnance pour empêcher de parler contre le congrès sous peine d'être transporté hors de la province ; cette ordonnance a été publiée à la porte de l'Eglise le 14 de janvier.

Tous les jours on nous annonce qu'il monte quantité de Bastonnais du continent pour aller à Québec ; les cœurs Bastonnais, ou pour mieux dire les Congréganistes sont bien contents de ces nouvelles ; mais cependant voilà la fin du mois de Janvier, et il n'est encore arrivé qu'une brigade. Dans le cours de ce mois, le frère Alexis, Récollet, au couvent de Québec, est arrivé dans cette ville, il nous assure que les gens de Québec ne manquent point de vivres et très peu de bois ; il a été pris prisonnier ici par M. Price, sous suspicion ; deux autres frères qui étaient sortis avec lui de Québec ont été aussi pris et on les a mené tous trois à Montréal.

Le 8 Février, il est arrivé en cette ville un détachement pour en prendre possession, sous le commandement du capitaine Guillaume Duforth et M. Macdugal sous lieutenant. Le 9, ils ont été préparer les casernes et s'y sont logés le même jour.

Le 10, le capitaine Guforth m'envoya chercher pour le prier de

lui traduire en français une publication qu'il fit publier à la porte de l'église le 11, qui était un dimanche. Il en envoya dans chaque paroisse ; cette publication ordonnait à tous les officiers de milice de remettre leurs commissions qu'ils avaient reçu du général Carleton ; et défendait de vendre des boissons au détail sans une license du général David Wooster.

Le 12, les officiers de milice de cette ville furent remettre leurs commissions au commandant.

Le 13, M. le commandant voyant que M. de Tonnancourt n'avait pas encore remis sa commission de colonel, lui envoya son lieutenant, M. Macdugall avec une lettre de sa part, adressé à M. de Tonnancourt, par laquelle il lui faisait de grands compliments, et lui disait à la fin qu'il envoyait son lieutenant pour recevoir sa commission et qu'il espérait qu'il ne refuserait point de la remettre. Comme était écrite la lettre et en anglais et que le lieutenant n'entendait pas le français, M. de Tonnancourt m'envoya chercher pour les interpréter ; quand j'eus expliqué la teneur de la lettre, M. de Tonnancourt lui fit réponse qu'il ne croyait pas être obligé de rendre sa commission, attendu que c'était une chose qui lui appartenait et faisait partie de sa propriété ; qu'au surplus M. de Montgomery avait promis de maintenir tous les cytoyens dans leur propriété (comme il paraît par sa réponse aux pages) M. Macdugal dit que tels étaient ses ordres et qu'il allait en donner avis à M. le commandant. M. de Tonnancourt fit mettre un cheval à une carriole et s'embarqua avec le lieutenant pour aller chez M. le commandant, M. le chevalier de Tonnancourt et moi les suivirent. Nous allâmes au château où logeait le capitaine Guforth. En arrivant, M. de Tonnancourt me fit dire au commandant qu'il était bien mortifié de la peine qu'avait eu M. Macdougall en venant lui demander sa commission, que s'il avait pensé que c'eut été une chose de droit, il l'aurait apporté lui même, mais que ne croyant pas être obligé de se dénantir d'une commission qui lui faisait honneur, il s'était tenu tranquille. M. le commandant lui fit réponse qu'il avait des ordres positifs du général Wooster pour les retirer et qu'il ne pouvait s'en dispenser sous aucun prétexte. M. de Tonnancourt voyant qu'il en pouvait rien gagner malgré toutes les raisons qu'il alléguait, lui dit, eh bien, monsieur, comme je suis d'un âge trop avancé pour faire le voyage de Montréal, voici mon fils que je veux faire partir pour aller représenter mes raisons au général ; le commandant le refusa et lui dit, qu'il fallait qu'il y fut lui-même en personne, parce qu'il était assuré que le général ne le dispenserait pas de les remettre, et que s'il s'opiniâtait, qu'il le ferait passer au congrès, il lui accorda deux fois 24 heures pour se

décider soit à partir, ou à remettre sa commission au commandant. Dans cet interval, il vint des temps abominables par la neige et le grand froid, ce qui occasionna M. de Tonnancourt à remettre sa commission au commandant, ne pouvant avoir un plus long délai.

Le 18, M. le commandant convoqua une assemblée pour faire l'élection de nouveaux officiers de Milice, ce fut à la sortie de la Ste. Messe, comme je n'avais aucune affaire dans cette assemblée, je me rendis chez moi ; je n'y fus pas plutôt rendu que je vis un envoyé du commandant qui me faisait prier d'aller au château pour faire l'assemblée. Je ne pus le refuser, principalement dans les conjectures où on était, j'y fus et aussitôt on ouvrit l'assemblée ; toutes les personnes qui étaient présentes, demandaient que M. Laframboise fut continué capitaine, ce qui leur fut accordé, ensuite on nomma M. Charles Louval lieutenant et M. Pierre Baby enseigne, et trois sergents, après quoi il fut question d'en nommer un pour la banlieue. Le Sr. St. Pierre qui l'avait toujours été dit qu'il n'était plus d'âge à servir en cette qualité, qu'on pouvait remettre cette charge à un autre. M. Baby prit la parole et lui dit : comment, vous avez servi le roi de France, le roi d'Angleterre, et vous refusez de servir le congrès, ne vaut-il pas autant comme eux ? Une pareille sottise n'eut pas grande approbation, car personne ne souffla, il se trouva contraint de l'applaudir lui-même. Après l'assemblée j'eus l'honneur d'être invité à dîner avec M. le commandant, son lieutenant, M. Laframboise, Mrs. Leproust et Bellefeuille fils et Freeman ; nous nous rendîmes chez M. Sills, où nous devions dîner, pendant le repas, la conversation ne fut pas intéressante et malgré les Bastonnais, nous bûmes à la santé du général Carleton. Le commandant fit une gagure qu'avant qu'il fut peu, il serait dans Québec, nous lui dîmes que nous ne croyions pas qu'il y entrât du tout, et que nous pensions qu'il viendrait du secours. Il nous fit réponse qu'il était sûr qu'il ne viendrait pas de secours, alors, M. Leproust gagea 24 bouteilles de vin que le 5 mai, il y aurait des vaisseaux d'Europe arrivés à Québec, le commandant accepta la gagure ; ainsi nous sommes sûrs d'avoir 24 bouteilles de vin à boire une fois le 5 de mai arrivé ; plutôt à Dieu que ce soit du vin nouveau arrivé dans un navire.

Le 20 de Février, le commandant fut à Bécancourt pour faire les officiers de la milice, je fus avec lui et beaucoup de messieurs de la ville, après l'élection faite, nous fîmes une espèce de déjeuner et nous revînmes en ville.

Le 21, il a passé 30 Bastonnais, à compte sans doute de 200 qu'on nous annonçait.

(A continuer.)

ROSE.

Rose, la jeune fille
Reflète dans ses yeux l'azur du firmament ;
L'éclair de sa prunelle
Jette dans tous les cœurs un éblouissement.

Si dans la foule on loue
De sa fraîche beauté la douce floraison
L'arc soyeux de sa joue
S'empourpre comme l'aube au bord de l'horizon.

Pour un sourire d'elle
Pour presser la blancheur de ses doigts délicats,
Plusieurs, je m'en rappelle,
Ont dit qu'ils traîneraient le boulet des forçats ;

Que leurs âmes sereines
Se plairaient au séjour des obscures prisons
Si l'on forgeait leurs chaînes
Avec les anneaux d'or de ses beaux cheveux blonds.

Enfant, faut-il le dire,
Ne crois pas ces amants qui dans tous leurs propos
Ne rêvent que martyre,
Que boulets et verroux, que bagnes et cachots.

La brise fugitive
Ne va pas se jouer au milieu des réeifs ;
La frêle sensitive
Ferme au moindre contact ses pétales craintifs.

Ainsi dans ce bas monde
Redoute des passants les discours mensongers ;
Sur la vague qui gronde
Ne va pas affronter d'inutiles dangers.

A quoi sert la couronne
Que fane en un seul jour la bise des hivers ?
Sur ton front qui rayonne
A quoi sert la beauté si ton cœur est pervers ?

L'encens le plus suave,
Semblable à ces brouillards qui ne font sur les mers
Que ruine et qu'épave,
Prépare à ta vertu des naufrages amers.

4 mars 1870

EUSTACHE PRUD'HOMME.

DEUX ÉPAVES.

(Suite.)

XII

LE BAPTÊME DE LA CLOCHE.

Les Bardeau avaient définitivement eu le dessus : la bénédiction du clocher de l'église de Val-Rouvray, le baptême de la cloche et le comice agricole furent désignés pour composer une fête spéciale, distincte de celle de l'empereur, qui se célébra à sa date ordinaire.

Le 18 août n'est rien pour les simples mortels ; à Val-Rouvray c'est beaucoup, parce que c'est l'anniversaire de la naissance de St. Agapet. L'influence des Bardeau avait été jusqu'à placer les autres fêtes sous l'invocation du patron du hameau.

Val-Rouvray, ainsi que beaucoup de hameaux, était dévoré de l'ambition d'être élevé à la dignité de commune. Il possédait déjà un hôtel de ville et une église ; que lui manquait-il pour voir ses vœux comblés ? Un maire et un curé. C'était précisément ce que demandaient les habitants, encouragés en cela par M. de Couturier, qui faisait des démarches pour obtenir cette érection, et qui fondait sur le succès toujours espéré, mais, hélas ! aussi toujours ajourné, de son intercession, une partie de son prestige.

On désignait sous le nom d'hôtel de ville une ancienne maison seigneuriale, de l'époque de la Renaissance, où la tradition voulait

que François 1er eut couché, lorsqu'il s'en allait pour la seconde fois guerroyer en Italie. Il ne serait pas aisé de préciser rigoureusement l'itinéraire qui aurait placé Val-Rouvray sur son chemin ; ce qui était sûr, c'est que la maison existait, gothique et charmante, quoique un peu abandonné. Elle était propriété communale. Dès la révolution de 1848, une main prévoyante et hardie—dans ces temps, on ne doutait de rien—avait, en attendant l'arrivée du maire, déjà baptisé la mairie, en peignant sur la façade les mots : Hôtel de ville, en grandes lettres noires. Plus bas, on distinguait encore les vestiges de la devise complémentaire et sacramentelle alors : Liberté, égalité, fraternité. On ne se servait pas de cet immeuble, conservé à titre de curiosité ou d'espérance ; on y entretenait cependant, au premier et unique étage, une grande pièce qu'on appelait la salle des États. Il était de tradition depuis quelques années que le maire de la commune y vint tous les ans, assisté du conseil municipal, le jour de la fête votive de Val-Rouvray, recevoir les notables, pour de là se rendre processionnellement avec eux à la grand'messe, où il offrait le pain béni. La salle des États était grande, carrelée, avec un plafond à poutrelles, mais badigeonnée à la moderne. Elle était ornée des bustes de l'empereur et de l'impératrice, qui se faisaient face sur des piédouches recouverts de velours rouge à clous dorés. La fenêtre qui l'éclairait haute et large, à meneaux sculptés bien conservés, ouvrait sur un balcon de pierre, lequel dominait une place. A ce balcon était fixé un tenon de fer rouillé qui recevait dans les grandes circonstances le drapeau tricolore officiel. Les bustes qui décoraient la salle des États avaient été offerts par M. de Couturier, en vue de faire prendre patience aux habitants et de leur prouver que leurs vœux recevaient un commencement de réalisation. Avant de le pourvoir d'un maire on embellissait l'hôtel de ville.

On avait agi de même pour l'église. Elle n'avait pas de curé titulaire ; mais, pour préparer les voies, on reconstruisait le clocher, où allait se balancer une cloche nouvelle.

La double cérémonie qui se préparait avait singulièrement exalté l'amour-propre de chacun. Coffre et Bardeau, oubliant leur inimitié séculaire, avaient signé tacitement une trêve. Ils unissaient leurs efforts pour que rien ne manquât à la splendeur de cette journée, unique dans ses fastes, où Val-Rouvray verrait bénir son clocher, baptiser sa cloche et ouvrir le premier comice agricole de l'arrondissement. On voulait que cet événement eût du retentissement dans les journaux ; on voulait surtout éclipser le chef-lieu communal, qui n'avait eu que des solennités secondaires. M. de Couturier toujours à l'affût des moyens d'accroître sa popu-

larité, s'était mis à la tête du mouvement, qu'il éclairait de ses conseils et encourageait de son argent. Il annonça qu'à cette occasion il se proposait de donner à la compagnie des sapeurs-pompiers, qui tenait déjà de sa générosité une pompe et des casques, un drapeau dont il ferait la remise avant la messe, afin que M. le curé et Monseigneur, s'il venait, comme on en avait l'espérance, le bénissent en même temps que le clocher.

La messe était pour dix heures précises. Attendu que la remise du drapeau pouvait retarder l'arrivée du député, qui était le parrain de la cloche, il avait été décidé que la marraine, qui était madame Simon, se rendrait à l'église directement. M. de Couturier irait de son côté, avec le maire et les autorités, sous l'escorte de la compagnie des pompiers. La première partie du programme s'accomplit régulièrement. A l'heure dite, la voiture du baron vint prendre Julienne. Les chevaux avaient à la têtière des fleurs et des rubans ; le cocher, ainsi que deux valets de pied montés derrière la voiture, étaient en grande livrée : culottes courtes, bas blancs, souliers à boucles, habits galonnés, perruques poudrées, et portaient au côté un gros bouquet. Madame Simon ne fut pas peu intimidée de traverser dans cet équipage les flots pressés de la population émerveillée.

Comment décrire l'imposant coup-d'œil que présentait l'église de Val-Rouvray, quand les autorités passèrent entre la double haie des pompiers pour gagner les places qui leur avaient été réservées ! De mémoire d'homme on n'avait jamais rien vu d'aussi beau. La cloche les attendait sur le seuil, brillante dans sa robe de métal poli toute neuve, surmontée d'un immense bouquet, et revêtue des cadeaux du parrain et de la marraine. C'étaient des ornements sacerdotaux, aubes, chasubles et étoles, évidemment destinés au futur curé. Un tapis magnifique était étendu sur tout le chœur depuis les marches de l'autel, qui lui-même disparaissait sous les fleurs et les lumières. Pour la première fois, la maison du Seigneur fut trop petite. Dans le banc-d'œuvre, le marquis de Cerfbryant, en habit noir et en cravate blanche ; à ses côtés, Madeleine ; plus loin, M. de Berlerault et Sabine, avec mistress mudlett et Carina. Il n'était pas jusqu'à M. de Malefroy qui ne se fût glissé derrière un pilier. De là, il voyait fort bien ce qui l'intéressait le plus vivement dans la cérémonie, c'est-à-dire mademoiselle de Cerfbryant. En face du banc seigneurial (on appelait encore quelquefois ainsi le banc-d'œuvre, tant la routine a de force à Val-Rouvray), un superbe fauteuil était disposé pour le curé qui officiait, Monseigneur n'ayant pu venir, afin qu'il s'assit pendant les intervalles remplis par le chant. La maîtrise, composée de

deux chantres et d'un enfant de chœur, était au complet ; les fonctions de maître de chapelle étaient remplies par le serpent. Tout près du fauteuil, et faisant face aux fidèles, la chaise de saint Agapet, posée sur un coussin de velours, dominait la pompe majestueuse du culte.

On commença par entonner les psaumes, qui, vigoureusement accompagnés par le serpent, furent ce qu'on peut dire enlevés avec un véritable brio, s'il est permis d'appliquer cette expression profane à l'imposante ampleur des chants liturgiques. Tout allait à souhait, et l'excellent abbé Pascal, chaque fois qu'il se tournait du côté de l'assistance, montrait une figure épanouie, rayonnante de son menton à ses lunettes. Tout à coup son front se rembrunit. Il venait de s'asseoir sur le fauteuil, assisté du vicaire, et on attaquait le *Credo*. Soudain une effroyable cacophonie retentit : le serpent et les chantres étaient en dissidence formelle. Le curé, visiblement contrarié, se leva vivement, et étendant les bras, ce qui ramena aussitôt le calme :

— La ! dit-il avec mécontentement, c'était bien la peine de vous faire répéter depuis si longtemps le *Credo* des grands solennels ! Si, au lieu de passer vos soirées au cabaret, vous aviez appris comme je vous ai montré, vous ne seriez pas réduits à rougir aujourd'hui de votre ignorance ! Allons, revenons au *Credo* ordinaire, puisque vous ne savez pas celui-là !

Et le bon curé se rassit, pendant que la maîtrise, électrisée par cette apostrophe, et se sentant plus à l'aise dans le *Credo* ordinaire, prenait une glorieuse revanche.

La mine déconfitée et consternée des chantres étaient si drôle, et l'incident avait par lui-même un comique si profond dans sa naïveté, que madame Simon, malgré la majesté du lieu, ne réprima qu'imparfaitement un accès d'hilarité involontaire. La gravité de M. de Cerfbryant et même de Madeleine ne tinrent pas non plus en présence de cet épisode imprévu. M. de Couturier, en homme qui en a vu bien d'autres, et qui est préparé à toutes les éventualités, conserva un sérieux imperturbable. Il en fut de même de Carina, qui, absorbée sans doute par la ferveur, ne leva pas les yeux.

Le reste de la cérémonie s'accomplit sans encombre. Le baptême de la cloche fut pour le curé l'occasion d'un sermon magnifique, mais un peu long. L'office ne se termina pas avant une heure et demie. Julienne, harassée, n'eut rien de plus pressé que de retourner chez elle, après avoir enlevé Madeleine à son père. M. de Couturier aurait bien voulu se retirer aussi, car la corvée commençait seulement pour lui. Il avait la revue à passer, le comice agricole à ouvrir, et deux discours à prononcer.

En quittant l'église, les pompiers, sous le commandement de leur lieutenant en grande tenue, avec hausse-col et plumet, s'en furent chercher la pompe. Ils étaient si heureux de la posséder que, répondant en cela à l'opinion publique, ils l'associaient toujours à leurs joies. Donc, il fallait qu'elle assistât à la revue. De même que les artilleurs ne paraissent jamais en public sans leurs pièces, de même un corps de pompiers sans pompe eût été incomplet. C'est le raisonnement qui avait prévalu. On désigna quatre hommes pour la traîner, et la compagnie déboucha bientôt sur la place, aux sons des tambours et de la fanfare. Le cortège la suivit de près. Derrière M. de Couturier, un sous-officier, le seul que possédât Val-Rouvray, portait le nouvel étendard. Après avoir traversé les rangs, le député s'avança de quelques pas, et, le drapeau à la main, avec une pose qui rappelait vaguement mademoiselle Rachel chantant la *Marseillaise*, dans les premiers mois de la révolution de 1848, il improvisa une allocution de circonstance où il promettait, au nom de l'empereur, de l'impératrice et du prince impérial, que Val-Rouvray serait bientôt une commune.

Il est impossible de rendre l'enthousiasme qui accueillit l'entraînante péroraison de M. de Couturier. Les pompiers mirent les casques au bout des fusils, et les agitèrent longtemps en criant et en gesticulant avec une ardeur indescriptible. La sensation fut immense. Le maire se précipita dans les bras du député ; il voulut le remercier en quelques mots bien sentis, mais l'inspiration trahit sa bonne volonté ; l'émotion lui coupa la voix, et il fut obligé de s'en tenir à une expressive pantomime. Heureusement, les cris et les bravos de l'assistance sauvèrent la situation.

Le défilé suivit ; il eut lieu avec un entrain admirable qui obtint sa récompense dans une surprise que le député ménageait à la compagnie. Tout à coup parurent sur le champ de manœuvres des hommes portant de vastes paniers remplis de verres et de bouteilles, et qui vinrent déposer leur charge devant les pompiers. M. de Couturier baptisait son drapeau ; il trinqua avec le maire et le lieutenant ; puis, comme la reconnaissance devenait gênante, il s'éclipsa.

Mais il n'évita cet ennui que pour tomber dans un autre. Il était guetté par une nuée de solliciteurs qui, les uns après les autres, le chargèrent de commissions et de démarches à faire. Quelques-uns de ces braves gens demandaient naïvement des choses inouïes : les uns suppliaient le député de leur faire gagner un procès, d'autres d'exempter leur fils de la conscription. C'étaient les plus nombreux, après toutefois ceux qui postulaient un débit de tabac. M. de Couturier souriait à tous avec affabilité, recevait toutes les péti-

tions, et promettait de s'entremettre. Il aurait eu à sa disposition un ministère ou un emploi d'interprète pour le sanscrit, qu'il en eût facilement trouvé le placement; car la race des solliciteurs est avide et ne doute de rien.

Un personnage survint à propos, comme le *deux ex machina*, pour l'arracher à ce supplice: c'était le marquis de Cerfbryant. A sa vue, les plus intrépides quémailleurs reculèrent, tant était grand le respect qu'il inspirait.

XIII

EFFET DE NUIT.

Des relations de bon voisinage avaient existé de tout temps entre les deux hommes politiques de Val-Rouvray, mais elles ne s'étaient pas étendues au delà de visites cérémonieusement échangées. La divergence d'opinions n'est plus, comme à une autre époque, assez exclusive en France pour susciter des inimitiés bien tranchées. Nous sommes blasés, et nous ne croyons plus avec l'intolérance de la foi. C'est le fruit des révolutions. Les ennemis d'aujourd'hui, demain peut-être seront, grâce à quelque revirement inattendu, tout à coup rapprochés par un intérêt commun, et combattront dans les mêmes rangs. Cette expérience, faite plusieurs fois depuis soixante ans, et qui se continue de nos jours, est cause qu'une distinction subtile s'est établie entre les personnes et les opinions. On reçoit les unes en réprouvant les autres; on ne se déteste plus entre adversaires, on se tend la main, et si la lutte en paroles n'a rien perdu de sa violence, la civilisation a pénétré partout, comblant les abîmes, arrondissant par le frottement les angles trop aigus, courbant toutes les têtes sous le niveau égalitaire, qui s'abaisse de plus en plus sur les sociétés modernes. MM. de Cerfbryant et de Couturier ne s'aimaient pas, mais dinaient l'un chez l'autre et ne rompaient que des lances courtoises. Néanmoins, pour que le marquis posât familièrement son bras sur celui du député, aux regards de toute la population, il fallait une circonstance exceptionnelle.

Une révolution, inexplicable pour quiconque n'avait pas la clef du mystère, s'était subitement opérée en lui à la suite de la conversation qu'il avait entendue entre sa fille et M. de Malefroy. Dissimulé pour la première fois de sa vie, il n'avait rien dit de sa découverte, mais il y avait beaucoup pensé et il y pensait toujours. Assurer le bonheur de leurs enfants, c'est le rêve de tous les

pères ; il désirait donc de toutes ses forces travailler à celui de Madeleine. Le mot de couvent prononcé par elle, et qui est l'épouvantail des vieillards, avait eu surtout en lui un retentissement énorme, parce que jamais encore pareille crainte ne lui était venue. Sans affirmer que ce fût la considération déterminante de la résolution qu'il prit bientôt, on peut dire que cette confiance surprise produisit sur lui l'effet du vent sur une girouette.

En sortant du pavillon, marchant à petits pas et la tête baissée, il réfléchissait, ce qui ne lui arrivait pas souvent. S'il perdait son procès—et c'était à craindre—sa vieillesse se trouvait tout à coup livrée à des angoisses et à des tourments qu'il n'avait pas envisagés jusqu'ici avec cette netteté. Il frémit à l'idée que, d'un jour à l'autre, il pourrait être contraint de vendre Cerfbryant. Il ne serait pas ruiné pour cela, ni même appauvri, il le savait bien ; mais aliéner des terres transmises par héritage de ses aïeux depuis les temps les plus reculés, c'était ce qui le révoltait. Perdre sa situation de grand propriétaire, n'avoir plus de fermiers, ne plus vivre sur son sol, voir en d'autres mains ce vieux château où avaient passé toutes les générations de sa famille ! Ce tableau, tout autant que celui de l'héroïque abnégation de sa fille, lui arracha des larmes et le ramena à l'offre de transaction si péremptoirement refusé par lui quelques heures auparavant.

Raconter la lutte qui s'établit alors dans son esprit, ce serait rapporter un de ces épisodes rabattus des compromis de conscience entre l'intérêt matériel et un intérêt purement moral. Avec cette différence, qu'il ne s'agissait ici que de choses qui n'engageaient en rien l'honnêteté. Alors se réalisa la prophétie brutale de M. de Couturier, qui s'était dit que, le cas échéant, on laisserait le marquis jeter feu et flammes, et qu'on attendrait les effets de la réflexion. M. de Cerfbryant, sous l'influence des sentiments que soulevaient en lui les incidents de la journée, ne tarda pas à être hésitant. Si le secrétaire général avait choisi ce moment-là pour lui soumettre sa proposition, il ne l'aurait pas rejetée avec tant de hauteur. De là à concevoir la pensée de revenir sur son refus, la distance n'était pas énorme. Il la franchit en se demandant si, posée autrement, la question ne se présentait pas dépouillée de ce qui la lui avait fait juger inacceptable.

Qu'y avait-il de plus simple et de plus innocent que d'accéder à un arrangement litigieux entre l'État et lui ? Cela n'arrive-t-il pas journellement aux particuliers entre eux ? C'était abandonner des droits qu'il considérait comme sacrés, et qu'il avait toujours soutenus de toute son énergie. De quoi lui aurait servi son entêtement, si finalement il devait être vaincu ? Fallait-il sacrifier à un

orgueil égoïste l'avenir de Madeleine ? Enfin, creusant la démarche du secrétaire général, il se demanda s'il n'avait pas été trop loin en s'imaginant que le gouvernement voulait l'acheter ! La belle acquisition que serait celle d'un vieillard de soixante-dix ans, dont les jours sont comptés strictement, à cette période de la vie ! Pourquoi ne pas croire à la bienveillante prévenance qu'on lui avait manifestée ? En définitive, lui avait-on imposé une condition ? A supposer qu'on en sous-entendit une, secrète et tacite, comme de se retirer du conseil général, ne lui était-il pas facile de se conduire de telle sorte qu'on ne la lui posât pas, en prenant lui-même les devants ? Il ferait connaître confidentiellement à M. de Couturier, une fois le principe de la transaction arrêté, que son intention était de donner sa démission aussitôt qu'il aurait marié sa fille, et de recommander aux électeurs son gendre, qu'il nommerait au député. Car le mariage de Madeleine et de M. de Malefroy ne faisait déjà plus question pour lui. Si cette combinaison était agréée, qui trouverait à redire à sa manière d'agir ? Ne voudrait-on pas accepter M. de Malefroy : alors pas d'arrangement. Mais c'était peu probable, pensait-il, sans bien savoir pour quoi.

Ces considérations se pressaient dans l'esprit du marquis, et, au lieu de se heurter contre une conscience toute d'une pièce, qui dans le premier moment ne s'était pas laissée entamer, la pénétraient à présent. La confusion de nos idées est telle aujourd'hui, qu'il y aura autant de gens de bonne foi pour déclarer que M. de Cerfbryant eut raison d'accepter, que d'autres pour affirmer que ce fut de sa part une trahison.

Décidé à transiger, il voulut toutefois se sauver à lui-même les apparences ; et, pour ne pas se démentir à si peu d'intervalle en face du préfet, s'adressa à M. de Couturier à l'insu de sa fille et de M. de Malefroy. La hauteur de vues avec laquelle le député traita l'affaire l'enchantait ; elle éloignait jusqu'à la supposition d'un achat. On ne se permettrait pas d'imposer aucune condition à un homme comme le marquis de Cerfbryant ; on s'en rapportait entièrement à lui. M. de Couturier connaissait son monde, et savait faire les choses sans les appeler par leur nom, ce qui est beaucoup dans le siècle où nous sommes. Le jour où M. de Cerfbryant le délivra des sollicitateurs qui ne lui permettaient pas de respirer, c'était pour lui annoncer son acceptation définitive, avec la réserve qu'il ne se retirerait du conseil général qu'après la session, c'est-à-dire après les élections, afin de se donner la dernière jouissance d'être réélu. C'était trop juste, et sans aucun inconvénient.

Le député ressentit une satisfaction très vive de cette solution.

Il n'était pas sans grandes inquiétudes, lorsqu'il apprit comment le marquis avait reçu les préliminaires. Ce lui fut une compensation souveraine aux ennuis de cette journée, si belle pour les habitants de Val-Rouvray, et jamais député ne se dirigea le cœur plus content vers un comice agricole.

Les bonheurs sont comme les malheurs, ils vont rarement isolés. Un autre attendait encore le baron ce jour là ; mais il n'avait rien de politique, ainsi qu'on va s'en convaincre.

En causant, MM. de Cerfbryant et de Couturier avaient atteint l'endroit où se tenait le comice. C'était une vaste prairie, ornée de mâts vénitiens supportant des banderoles et des drapeaux aux couleurs nationales. Sous des tentes enguirlandées de verdure étaient rangés des animaux et des instruments agricoles. L'estrade réservée aux autorités dominait le tout. Une des premières personnes que rencontra M. de Couturier fut M. de Berlerault, donnant le bras à Carina. Il s'empressa d'aller les saluer, et pendant que le marquis causait avec le maître, s'occupa de l'institutrice. Ce fut même avec d'autant plus d'empressement, que c'était un moyen ingénieux et fort agréable de se soustraire à un solliciteur qui le suivait obstinément depuis la fin de la revue : c'était Bardeau, qui n'avait pas encore pu l'aborder, parce qu'il voulait lui parler seul à seul. Il avait assisté de loin à l'entretien avec le marquis, lequel s'était prolongé. En arrivant au comice, il crut l'occasion favorable ; cette manœuvre du baron déjouait de nouveau ses plans. Il ne se tint pas pour battu, et marcha derrière à une distance raisonnable. M. de Couturier, que cette poursuite acharnée contrariait beaucoup, surtout en un pareil moment, se retourna à l'improviste et l'appela. Le cœur de Bardeau battit ; vain espoir : c'était pour lui ordonner, d'un ton sans réplique, de s'en aller au château travailler aux préparatifs de la fête que le député offrait le soir même aux habitants. Le digne garçon n'osa rien dire, et s'en fut tristement.

M. de Couturier revint alors à Carina. Il la pressait plus vivement qu'à l'ordinaire et demandait avec instances une solution, n'étant pas homme à attendre plus longtemps. Une idée impossible s'était nichée dans sa cervelle : il insistait pour qu'elle lui accordât un rendez-vous le soir, chez lui, malgré la foule qu'y attirerait la fête. Aux objections qui lui étaient faites, il répondait que rien n'était plus facile, précisément à la faveur du grand nombre de personnes qui seraient réunies, parce qu'en pareil cas rien n'est remarqué. Carina était très-embarrassée : elle ne voulait pas rompre avec lui, ni s'engager en acceptant le rendez-vous. Elle changea de conversation alors, et parla des réjouissances

que M. de Couturier avait organisées dans son parc. La diversion fut malheureuse, car il expliqua que la principale était un feu d'artifice qui serait tiré à neuf heures, et que si elle désirait en bien suivre les détails, il lui indiquerait un point de sa propriété d'où le spectacle serait très-beau, point qui resterait désert néanmoins. M. de Couturier parlait d'un endroit qu'on appelait la butte (il en sera question plus tard). Carina jeta un regard de détresse du côté de M. de Berlerault, et vit avec bonheur que le marquis et lui se quittaient. Elle ôta doucement son bras, que M. de Couturier retenait, et, faisant une révérence ironique, elle prit congé de lui, tandis qu'il lui répétait à voix basse : "La butte ! neuf heures !" Ce à quoi elle ne répondit rien.

Bardeau ne se l'était pas fait dire deux fois ; il arriva tout courant au château, où les gens de M. de Couturier jugèrent à sa figure que l'emploi auquel il était le plus propre consistait à poser des verres de couleur pleins d'huile dans les anneaux de fil de fer tendus en guirlande le long des allées, et de placer ça et là des lampions dans quelques massifs qu'on lui désigna.

C'est que la fête qu'on préparait chez le député devait répondre à l'éclat de la cérémonie du matin. En outre d'un grand dîner auquel étaient invités le préfet et les personnages marquants du pays, le programme portait des danses champêtres sur les pelouses ; le soir, illumination générale, et enfin feu d'artifice.

Pendant toute la journée, la propriété fut ouverte au public. C'était un sujet d'admiration pour les habitants de Val-Rouvray, que cet immense jardin, tenu avec le plus grand soin, où l'on avait tiré un heureux parti de quelques accidents de terrain, et dont les frais ombrages n'étaient pas à dédaigner au 18 août. Aussi, bon nombre de gens du village, et d'étrangers qu'avaient attiré le comice, vinrent visiter le parc. On y mena jouer Sabine, sous la garde de Carina et de mistress Mudlett, qui ne put s'empêcher de faire remarquer que l'ancien palais des comtes Angeli avait des jardins plus splendides encore que celui-là, parce qu'ils étaient situés dans l'intérieur d'une ville, à Rimini.

Carina, qui connaissait depuis longtemps tout ce qui se rapportait aux comtes Angeli et aux merveilles de leurs nombreux palais, ne prêtait qu'une attention distraite à ce que disait sa mère. Elle la quitta même sans façon, en apercevant au beau milieu d'une allée, Bardeau, les bras chargés d'un énorme panier rempli de lampions et de flammes du Bengale.

—Ah ! mon pauvre Bardeau, dit-elle avec un charmant sourire, je vous dois des excuses ; c'est un peu ma faute si vous n'avez pas parlé ce matin à M. le baron.

Bardeau ouvrit son immense bouche en signe de satisfaction et posa à terre son panier, qui était très-lourd.

—Que faites-vous donc là, mon ami ?

—C'est pour ce soir, mademoiselle ; tout cela sera illuminé.

—Vous mettez tous ces lampions dans le feuillage ?

—Oui, comme ceci.

Et joignant le geste à la parole, Bardeau en plaça un certain nombre.

—Ce sera charmant, dit Carina qui, à cette vue, eut un mauvais sourire, perfide s'il en fut. Je vais vous aider, si vous voulez, continua-t-elle, c'est-à-dire vous indiquer les endroits où je crois que les feux feront bien. Cela m'amusera.

—Volontiers, mademoiselle.

Carina chercha des yeux, et aperçut mistress Mudlett qui avait continué sa route avec Sabine, jusqu'à un banc sur lequel toutes les deux s'étaient assises. Alors elle fut tout à Bardeau, ou plutôt à son inspiration.

—Vous l'avez vu, au moins, le député ? reprit-elle.

—Pardonnez-moi, je n'ai pas pu ; il était toujours avec quel qu'un. J'ai pourtant attendu plus de deux heures.

—Alors vous voulez toujours lui parler ?

—Oh ! oui, mademoiselle.

—Comme je vous ai nui tantôt, bien involontairement, je ne demande pas mieux que de réparer le mal que j'ai fait. Seriez-vous content si je vous indiquais le moyen de le voir ce soir ?

—Vous pourriez compter, mademoiselle, que ce serait un service ; et, foi de Bardeau, je ne l'oublierais jamais.

—Seulement, vous comprenez, mon ami, que ceci est entre vous et moi ; il est inutile que personne sache ce que je vais vous dire. Soyez discret !

—Je vous le promets, répondit Bardeau, qui se découvrit.

En devisant ainsi, ce qui n'empêchait nullement la pose des lampions, Carina avait adroitement conduit son interlocuteur au pied de la butte. On désignait sous ce nom un monticule abritant une glacière, garni d'arbustes qui le couvraient tout entier, et au sommet duquel aboutissait un sentier en lacet. Sur la partie la plus élevée était un rond-point bien ombragé, pourvu d'un banc semi-circulaire. Le feu d'artifice devait se tirer à une certaine distance, mais à peu près en face. Et, ainsi que M. de Couturier l'avait dit à l'institutrice, on le verrait de là aussi bien que, d'une loge de face, on assiste à une représentation théâtrale. L'endroit n'était pas mal choisi pour un rendez-vous ; il était protégé contre

l'indiscrétion du public par une balustrade de fer, qu'ouvrait un secret inconnu de la foule, et dont Carina avait connaissance.

—C'est là, s'écria-t-elle, en montrant les massifs qui couronnaient la butte, que l'illumination serait belle.

—Malheureusement, je n'ai pas de quoi garnir tout cela.

—Retournez à la provision, mon ami. Ce sera vraiment trop joli pour y renoncer..... Et puis, c'est là que vous verrez ce soir M. de Couturier.

—Vrai ! mademoiselle.

—A neuf heures précises, il sera sur ce banc, pour assister au feu d'artifice.

—Je cours chercher un autre panier.

—N'épargnez pas les flammes du Bengale surtout, c'est d'un effet délicieux dans les arbres. Si voulez faire un grand plaisir à M. le baron, car, vous le savez, Bardeau, tous les hommes aiment la louange, n'allumez rien avant qu'il ait paru au haut de la butte. Mais aussitôt qu'il arrivera, illuminez vite ; alors il ne pourra pas douter que tout cela n'ait été disposé en son honneur. Si, en même temps, vous criez de toutes vos forces : vive le député ! il sera très-flatté, et n'aura rien à vous refuser.

Bardeau, enchanté, remercia de tout son cœur la bonne Carina qui, avec une complaisance infatigable, lui prodigua les indications pour le placement des flammes. Il arrangea tout avec une conscience qui prouvait son désir sincère d'être agréable à M. de Couturier.

—Ma foi, dit-il, quand il eut fini, à l'institutrice dont l'intérêt ne s'était pas ralenti une seule minute, si M. le baron n'est pas content, il sera bien difficile : j'ai mis là tout un feu d'artifice.

—Ce sera superbe ! répliqua Carina... Au revoir, Bardeau ; souvenez-vous que pour réussir dans ce monde, il faut être discret !

—Cela va produire un effet !... murmura-t-elle joyeusement en descendant. Légère comme un oiseau, gaie et souriante, elle courut retrouver sa mère et Sabine. Mistress Mudlett n'avait jamais vu à sa fille pareil air de contentement et couleurs si fraîches ; elle l'embrassa, en lui faisant compliment de sa beauté.

Le dîner d'apparat donné par M. de Couturier était de beaucoup ce que Julienne trouvait le plus pénible dans cette journée. Elle n'avait pas pu refuser d'y assister, ayant été marraine de la cloche, mais elle s'y ennuya mortellement. Dès qu'il fut achevé, il était alors un peu plus de huit heures, elle se hâta de faire comme la plus grande partie des invités, de sortir sur le perron. Elle était fort entourée, ce qui était tout naturel ; aussi fut elle bien aise de

rencontrer, pour s'isoler un instant et se soustraire à son triomphe, le bras de Carina.

—Tenez, dit Carina, voilà un petit endroit désert, attendu qu'il est fermé au public, d'où on aura un coup d'œil magnifique pendant le feu d'artifice.

Du doigt elle montrait la butte, dont elles longeaient alors le pied ; et, ayant prestement ouvert la grille, elle courut comme une enfant sur le sentier qui conduisait au sommet. Julienne la suivit, et se jetant sur le banc, haletante :

—C'est vrai, dit-elle, on sera fort bien.

Et elles se mirent à causer en riant, gazouillant comme des linottes.

—Que je suis étourdie ! s'écria tout à coup Carina. Et monsieur qui m'attend, avec ma mère et Sabine ! Je vais les chercher, et je vous les amène dans un instant.

—Allez, répondit madame Simon. Pour moi, je ne bougerai pas. Quelle admirable soirée !

Carina descendit aussi rapidement qu'elle était montée et rejoignit en effet son maître, mais elle ne revint pas. Pendant ce temps, le baron de Couturier ne perdait pas de vue son rendez-vous. Il eut beaucoup de peine à s'échapper, appréhendé par le préfet, qui avait entamé une conversation politique. Enfin, comme neuf heures approchaient, il prétextait quelques ordres à donner et s'enfuit.

Grâce à l'obscurité, car il eut bien soin de choisir les allées non éclairées, il put se glisser de massif en massif sans être vu de personne. Bientôt il distingua dans le feuillage les plis d'une robe, et la forme indécise d'une femme assise sur le banc de la butte.

—Carina ! chère Carina ! dit-il doucement.

Avant qu'il eut pu reconnaître son erreur, et avant que madame Simon eut le temps de protester, tout le bosquet s'illumina subitement. D'éclatantes flammes du Bengale aux trois couleurs incendièrent la butte de clartés perçantes, et des cris énergiques et convaincus de : vive M. le baron ! vive le député ! poussés par une poitrine d'une rare vigueur, retentirent tout auprès d'eux. Bardeau était à son poste et employait bien son temps, les flammes se succédaient sans interruption, de même que les cris.

La foule, qui n'était pas très-loin, applaudit à ce spectacle, en effet fort beau. Car la butte, tout inondée de vives lueurs, était superbe. Le banc, Julienne et le député, admirablement éclairés, ressortaient sur le fond opaque de la verdure, et avaient l'air d'être dans une auréole. Les habitants de Val-Rouvray, frappés d'admiration, répondaient par des clameurs enthousiastes.

Madame Simon, à l'apparition de ces feux, poussa d'abord une exclamation d'effroi, puis se mit à rire; mais M. de Couturier ne riait pas. Tout l'empire qu'il savait d'ordinaire exercer sur lui-même, et son usage du monde s'évanouirent d'un seul coup en un juron expressif. Ce fut l'instant que choisit Bardeau pour émerger du feuillage, comme une hamadryade, en criant plus fort que jamais ses vivats effrénés.

—C'est toi, imbécile, qui fais tout ce tapage! dit M. de Couturier.

Pour récompense, il lui appliqua un maître coup de pied si concluant, que l'infortuné Bardeau trébucha et roula dans les arbustes, où s'éteignaient les dernières flammes. Alors seulement, le député songea à s'excuser auprès de Julienne qui, en présence de cet espèce de scandale, était immobile et comme pétrifiée.

Carina avec son maître, dont elle tenait le bras, et suivie de sa mère et de Sabine n'avait rien perdu de l'épisode. Elles les avait amenés dans le voisinage, sous le prétexte de mieux juger du feu d'artifice, et naturellement, ils s'étaient tous retournés lors de l'illumination de la butte.

—Mais c'est Julienne! s'écria-t-elle candidement, Julienne et son député! La malheureuse! elle a la maladresse de donner un rendez-vous au milieu des lampions! c'est honteux de s'afficher à ce point!

—La malheureuse! répéta tristement M. de Berlerault.

G. DE PARSEVAL-DESCHÊNES.

(A continuer.)

CHRONIQUE DU MOIS.

Le vieux Mars n'est pas aussi bourru qu'autrefois, je parle de longtemps : des flots de lumière inondent notre atmosphère, la neige ruissèle, le rossignol roule dans son gosier des airs de tendre retour, il chante le printemps et le cœur se dilate ; les espérances renaissent, les colifichets d'une nouvelle saison s'étalent, les marchands jubilent, et les maris grondent : c'est le temps de parler politique.

*
* *

Notre Parlement a pris de grands airs ; il aspire à une haute destinée ; on a bien raison de dire que les circonstances font les hommes : les débats sur l'adresse ont fait développer une quantité de talents qui, enfin, arrivent sur le terrain des principes. Ah ! entendons nous ; il y a bien eu quelques petites personnalités ; mais les bonnes choses ne nous arrivent pas comme les mauvaises, et nous devons être heureux de rapporter progrès.

Le parti réformiste, comme tous les convertis, a de fortes tentations et ses vieilles idées se réveillent. Il a voulu, grossi par la désertion de deux principaux membres du parti conservateur, mesurer ses forces contre celui-ci. Ces bons partisans ne veulent pas admettre qu'il n'y a plus que le parti coalisé Canadien. Ah Bah ! Habitué à faire des lois temporaires qui cessent d'être en vigueur dès que leur but est atteint, ils prétendent que la coalition de 1867 était faite pour faire réussir la Confédération ; elle est née ; le but est atteint ; détruisons là.—Mais il est tard, on a administré aux plus huppés cathécumènes une potion qui réussit toujours dans la région politique, ils s'en trouvent bien et ils vous défendent le gouvernement comme un seul homme.

Au sein de ce Parlement il y a un peu de tout ; il y a même des gens visant à l'Indépendance du Canada, ils en parlent tout à l'aise. Malheureusement pour eux le voile tombe ; c'est l'annexion, non pas comme conséquence inaperçue ; mais méditée, calculée, préméditée, entendue même avec nos voisins. Où conduit donc l'ambition froissée ?

M. McDougall, lui, a le droit de se plaindre : on le malmène ; après que les sommités de la politique lui ont fait manquer de devenir roitelet du Nord Ouest, on veut encore lui oter son siège en Parlement, parce qu'il aurait reçu un salaire de la caisse publique. Et encore un peu qu'on n'admettait pas que ce salaire n'était pas de trop pour payer sa réputation perdue. Enfin, au comité des privilèges, où la question est renvoyée, on décidera peut-être que sa qualité de Lieut.-Gouverneur reste encore sans récompense.

M. Galt tourne le dos au Gouvernement. Mais, restez donc, Monsieur ; de grâce, voici un siège, ... et un bon encore. Il boude, c'est le temps de taper dessus.

Sir George a prouvé que son discours de Québec avait été mal interprété. Merci, ça fait du bien à ceux qui, depuis dix ans, combattent des ennemis qui ne voient en vous qu'un citoyen anglais.

M. Oliver pose nettement au gouvernement la question du libre échange et de la protection. C'est un des nerfs du commerce que vous touchez là, Monsieur. Et vous faites bien. Hincks promet de s'en occuper en présentant l'état du budget. Disons toutefois que les plus avancés des libres échangistes : les Huskisson, les Peel, les Cobden même, n'ont jamais prétendu qu'il soit de bon aloi, en économie politique, d'ouvrir ses portes à ceux qui ferment les leurs. Turgot lui-même n'aurait pas souffert qu'on reste avec un système libre-échangiste en face du tarif prohibitif des Etats Unis.

M. Dunkin présente une mesure pour pourvoir au recensement uniforme de la Puissance. On sait que la représentation, d'après l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, devra être basée sur la population, par conséquent le recensement de 1871 nous fera voir qu'elle sera au Parlement Fédéral notre force respective. Mais il y a plus, c'est qu'un bon recensement est le baromètre de la prospérité d'un peuple, et le plus détaillé sera le meilleur. On s'étonne de voir combien un recensement périodique peut fournir aux sciences, à l'industrie et au commerce.

La grandissime question des banques est venue sur le tapis. Il n'y a pas eu grand nombre de discutants sur cette matière ; pour la bonne raison que tout le monde, même un membre du Parlement,

n'est pas propre à discuter sur ce grave sujet qui tient le haut du pavé dans le monde commercial. Les plus ennemis de l'ancienne aristocratie sont obligés de se découvrir devant ces antiques monuments qui remontent jusqu'au paganisme. A Athènes, on appelait les banques *Trapezetai* de *Trapezai*, tables ou comptoirs, à Rome, *Argentarij*.

En 1860, un économiste disait, en substance : en tête des grands établissements du crédit moderne on place la Banque d'Angleterre, régie par le bill de 1844, et la Banque de France, régie par le décret de 1852. Avant la révolution de 1848, onze banques départementales, alors indépendantes de la Banque de France, ont été depuis annexées à cet établissement central. En 1852, on a établi *le crédit foncier et la société générale du crédit mobilier*. Au dessous de ces établissements privilégiés sont les maisons de banque ordinaires appartenant à des compagnies ou à des particuliers.

Aux Etats-Unis la liberté des banques n'existe que dans les Etats de la Nouvelle Angleterre, c'est-à-dire le Vermont, le Rhode Island, le Massachusetts, le Maine, le New Hampshire, le Connecticut. Dans les autres Etats la Législature intervient plus ou moins.

Dans les autres pays de l'Europe, on a plus ou moins imité l'Angleterre et la France pour l'organisation des banques. En Belgique, en Piémont, en Espagne, on a adopté un régime entièrement analogue à celui qui existe en France.

En Angleterre, outre la Banque de Londres et ses succursales, il y a dans tout le royaume un grand nombre d'autres banques, *banques provinciales (county banks)*, *banques à fonds social (joint stock banks)*, *banques constituées en vertu d'un bill spécial (incorporated ou chartered banks)* *banques privées (private banks)*.

L'Irlande a, comme la Banque d'Angleterre, une banque privilégiée et quelques banques en possession d'émettre des billets à vue et au porteur, régies par le bill de 1845.

Les *banques d'Ecosse* sont aussi régies par le même bill qui a fait perdre aux banques d'Ecosse le caractère d'institutions libres, et en vertu duquel aucune nouvelle banque d'émission ne peut s'établir dans le Royaume-Uni, et le maximum de la circulation est limité.

En Suisse, les banques jouissent de la plus grande liberté.

En Canada, le régime des banques est réglé par plusieurs lois provinciales. En 1864, il y avait 16 banques reconnues par la loi, cinq banques d'épargne ou caisses d'économie, cinq sociétés de construction qui faisaient le commerce de banques, vingt autres sociétés de construction, dont neuf à termes et onze permanentes.

Jusqu'à aujourd'hui les banques ont eu ici pleine liberté de s'appuyer sur un petit capital. Sir Francis ne voulait plus un tel sys-

tême pour l'avenir; il exigeait un capital d'au moins un million; mais il a dû fléchir jusqu'à \$500,000, et puis à moins. Et c'est sur ce point qu'à duré la discussion. Si cette loi pouvait donc avoir l'effet de faire ouvrir les écluses; mais non, toute les lois du monde ne feront jamais fleurir le commerce si on lui enlève sa base naturelle, le crédit, la confiance; on croit protéger le commerce en mettant les marchands à l'abri de leurs créanciers, on le ruine. Et je ne comprends pas comment un gouvernement laisse subsister une loi de Faillite comme celle qui existe. Un pauvre débutant a besoin de crédit, il est honnête, on lui avance; dans dix ans son fournisseur pourra lui rappeler sa créance s'il veut tromper. Mais avec une loi de faillite, on se dit: prenons nos sûretés, le débiteur peut faillir. Et voilà qu'on exige plusieurs endosseurs, des garanties, des hypothèques, etc.

Il faut qu'il y ait vraiment quelques grands intérêts sous roche pour alimenter une telle législation.

Le poisson est à la hausse sur nos marchés: c'est encore nos aimables voisins qui nous jouent des tours. Ces messieurs ne se gênent pas d'aller tendre leurs filets dans les eaux canadiennes, au détriment de nos pêcheurs. Si encore ils promettaient de faire le carême, notre scrupuleux gouvernement fermerait peut-être les yeux sur cet empiètement. Aussi le ministre a-t-il promis de s'en occuper.

Un bill est présenté contre l'usure. Je parierais que le promoteur est entre les serres de quelques grippe-sous.

La loi électorale a ouvert d'anciennes plaies, quoique prescrite pour les guérir. Elle menace, pour devenir générale et uniforme pour toute la Puissance, de modifier considérablement l'ancien ordre de chose. Le pouvoir humain sera-t-il donc toujours impuissant à réprimer les abus? S'il n'y avait pas d'élection, il y aurait plus d'honnêteté chez les électeurs, mais bien moins chez les députés. Je ne sais si c'est cette institution qui rend ceux-ci meilleurs; mais, à la veille des élections, ils s'améliorent considérablement. Sur l'estrade, ils sont fervents. Après les élections, c'est le temps des réactions.

* * *

La France voit poindre un nouveau régime: le régime constitutionnel, tant réclamé, ouvre au peuple français une ère de liberté. Ollivier n'a pas peu à faire, la tourmente menace de l'emporter. Pourtant il a su rallier une belle majorité lors du vote sur la renonciation aux candidatures officielles. Mais l'opinion parlementaire même est si vacillante!

Le comte Daru a, paraît-il, envoyé aux Prélats français à Rome une circulaire leur disant que, si le dogme de l'infaillibilité est admis, le sentiment public forcera la France de retirer son soutien.

La France veut être représentée au Concile, quelques-uns prétendent que c'est à cause de la dogmatisation présumée de l'infaillibilité, d'autres à cause de la publication du projet qui semble toucher l'Eglise et l'Etat. Rome repousse cette demande ; mais on assure que les représentants français seront reçus avec toute la déférence due à ce pouvoir.

Quoiqu'il en soit qu'on se tranquillise, si Rome croit que la définition d'un dogme est devenue nécessaire, elle agira sans crainte. Si la France manque à sa mission, elle sera redressée comme elle l'a déjà été, même par les nations hérétiques. Je ne m'étonnerais pas de voir un jour l'Angleterre prendre sa place, et je le dis sans badiner.

Le Comte de Montalembert, né le 29 mars 1810, est mort au moment de voir triompher les institutions parlementaires pour lesquelles il avait combattu pendant dix années. Catholique sincère, sa soumission à l'Eglise ne l'a pas empêché d'être grand. Les limites assignées par l'Eglise à la raison humaine sont assez larges pour permettre à un génie de s'exercer. Lacordaire n'a pas été moins grand que Lamennais.

* *

En Angleterre, on agite le sort de l'Irlande, dont les représentants demandent des amendements au bill de la tenure agraire. L'heureux Gracchus les a promis. Et chose singulière, dans un pays où il est admis que pour la défense de leurs prérogatives politiques, les sujets anglais ont droit de présenter des pétitions au roi ou au parlement, et enfin sont autorisés d'avoir et employer des armes pour leur défense, on propose à l'heure qu'il est de sévir contre les Irlandais, tandis que la mesure de Gladstone est le seul remède à ces maux séculaires.

Pourquoi faut-il que les gouvernements ne puissent pas découvrir les époques propres à la tutelle, à la curatelle et à la complète émancipation des peuples, sans qu'il soit besoin que les révolutions leur indiquent l'âge auquel ils sont susceptibles de jouir de leurs droits. Les anglais sous ce rapport ne sont pas plus sages que les autres, et toutes les fois que les circonstances leur permettent d'oublier les grands principes qu'ils proclament, ils ne s'en gênent pas plus que les autres.

Une autre grande mesure promise par Gladstone est une loi pour l'éducation du peuple en Irlande et en Ecosse.

Le premier Lord de l'Amirauté, Childres, explique l'accroissement des dépenses de la marine par la construction de nouveaux vaisseaux blindés. Grâce à cette augmentation, l'Angleterre promet de rester longtemps la première puissance navale du monde. La France parle de réduire son armée, les autres puissances en font autant ; c'est drôle de voir les nations se faire des accolades, armées jusques aux dents.

*
* *

En Espagne, tandis que Don Carlos souffle des idées légitimistes à travers les frontières et que ces partisans pénètrent par le Nord dans le Royaume d'Espagne, le prétendant au trône, le Duc de Montpensier lave ses mains dans le sang de son cousin, Henri de Bourbon, frère de l'ex-Reine Isabelle ; manière honnête de faire disparaître un rival et de tuer sans avoir le titre de meurtrier. Dans tous les cas, les Cortès prétendent avoir le droit de désigner le chef du gouvernement. Le parti catholique est aux prises avec la révolution ; ces deux là sont toujours en lutte, c'est singulier. On peut pourtant n'être pas pour un gouvernement et être catholique ; mais on ne peut pas avoir les principes de la révolution et être bon catholique.

*
* *

En Autriche le gouvernement se propose, s'il peut s'assurer le concours de Napoléon, de convoquer les pouvoirs catholiques pour s'opposer aux prétentions du Pape. Encore un qui sort de ses gonds. Réparez donc vos fautes et laissez donc l'Eglise tranquille. Elle vous mettra à votre place et voilà ce qui en résultera.

La Confédération du Nord de l'Allemagne est en dissolution ; c'est encore la vieille fable de Ménénus et du bon Lafontaine ; cependant avouons qu'ici les membres ne sont pas aussi liés à l'estomac que ceux du vieux Romain, et les éléments qui composent le grand corps du Nord de l'Allemagne offrent trop d'intérêts divers. Chacune des provinces veut conserver son autonomie. La Bavière, le Wurtemberg, la Hongrie, le Tyrol ne sont pas d'accord dans le concert organisé par Bismark. Quand le diapason de la justice ne donne pas le ton à la politique, il est bien rare qu'une agglomération de peuples, de religion, de mœurs différentes s'entende et s'harmonise.

*
*
*

Aux Etats-Unis, le vingt-cinquième amendement à la Constitution, ratifié par les trois quarts des Etats, donne le droit de suffrage des Citoyens des Etats-Unis à tous, sans distinction de race, de couleur ou de condition.

Plusieurs états s'occupent du suffrage des femmes, à l'exemple de l'Utah. Les choses conduites par les hommes vont si mal dans ce pays là qu'on veut essayer un autre système. Que Marmier à présent dise que les Yankees ne sont pas de galants hommes. La chevalerie du moyen âge avait bien pensé à faire régner les descendantes d'Eve sur le cœur, et dans ce cas ils ne les fesaient pas sortir de leur nature originelle ; mais jamais on n'avait pensé à leur donner la direction des affaires. Qui sait, les choses vont si mal dans le siècle où nous sommes ; et si ça ne réussit pas, nos voisins pourront encore se vanter d'avoir fait expérience de tout.

L'Acte du Comité des voies et moyens réduit la taxe intérieure à trente millions de piastres, ce qui la diminue de vingt mille piastres, produite par le bill du tarif.

Sir George a dit dernièrement que la terre de Rupert est un territoire ouvert à tout le monde. Les disciples de Munroe prennent cette parole à la lettre et font les yeux doux aux Métis du Nord-Ouest. En effet, le comité des terres publiques de Washington a présenté un rapport pour accorder des terrains à la Compagnie du Chemin de fer de St. Paul et du Pacifique, afin qu'elle puisse étendre sa ligne depuis la Rivière Rouge jusqu'aux confins du Winipeg. Heureusement pour notre chef conservateur qu'il a parlé après cette résolution du comité Américain, car ses adversaires, qui sont habitués à lui attribuer ce qui leur paraît mauvais, diraient encore : " C'est la faute à Cartier," comme autrefois on disait : " C'est la faute à Papineau."

Constatons un progrès chez les fils de Jonathan. Il y a quelques années une foule immense, au vu et su des autorités locales, municipales et spéciales, se pressait pour assister à des spectacles qui n'en cédaient en rien aux amusements barbares des arènes de l'ancienne Rome. Avec cette différence toutefois qu'à Rome on faisait dévorer des hommes par des bêtes, et qu'aux Etats Unis on faisait dévorer des hommes entr'eux. Et en plein dix-neuvième siècle, l'aristocratie coudoyait le peuple pour applaudir à ces horreurs. C'est bien en descendant dans les misères de la société qu'on reconnaît à l'homme une égalité de nature. C'est dans la bassesse que l'homme bien né se met au niveau du misérable. L'aristocratie

doit naître de nobles actions et vivre d'actes héroïques ; lorsqu'elle descend de la sphère qui la distingue, elle sent l'humanité.

Grâce à quelques âmes compatissantes, qu'auront inspirées les cendres de Peabody, le Sénat vient de présenter un bill pour défendre les concours de pugilat. Ça coûtera maintenant \$3,000 pour se payer le petit plaisir de jouer à la boxe ou d'assister aux concours. Coup de chance si les Yankees ne se servent pas de ce moyen pour s'amuser avec distinction ; ils sont de force.

* * *

Au Mexique, l'insurrection est partout. Tous les partis sont ligüés contre Juárez. C'est l'histoire de toutes les révolutions. Tous les partis s'unissent pour renverser un tyran et se déchirent entr'eux pour en ramasser les dépouilles. Il paraît que le sang de ce malheureux Maximilien était précieux pour attirer sur ce pays un désordre semblable. Les vengeances du ciel sont grandes ; et l'anarchie dans toute sa laideur est bien le plus grand malheur d'un peuple.

* * *

Le Paraguay va enfin se reposer. Lopez, battu sur toute la ligne, a jeté son artillerie dans le fleuve et s'est dirigé vers le Pérou à la tête de 600 Paraguayens. Le général Canari l'y poursuit.

Le général Queseda, commandant en chef des troupes cubaines, a laissé le commandement au général Jordan, après avoir fait fusiller 138 prisonniers espagnols. Puella et Goyenche ont été battus à Cawaguay et les Espagnols ont été enfoncés sur tous les points. Jordan a fait fusiller 300 prisonniers espagnols.

* * *

Revenons de notre voyage et faisons la Neuvaine de St. François Xavier à Montréal. Les vérités éternelles ont besoin de nous être rappelées fréquemment. On les a apprises, on les sait ; mais on les oublie souvent. Le vieux style apostolique est encore sublime ; mais notre siècle ne croit plus, il ne suffit plus aujourd'hui de rapporter les textes de l'Evangile et de les appuyer de tout ce qu'il y a d'auguste parmi les conciles, les papes et les théologiens ; la chaire doit raisonner comme la tribune ; il faut faire entendre le témoignage de l'histoire et de la science, et c'est ce qu'ont fait les éloquentes prédicateurs dans cette solennelle circonstance. Le R. P. Chocarne, auteur de la belle vie du P. Lacordaire, est un des membres de cette société de St. Dominique, qui, avec les Franciscains se sont par-

tagé la conquête du monde. Le but de cet ordre est la prédication et la science divine : les moyens d'y parvenir sont la prière, la mortification des sens et l'étude. Les études sont de dix ans, à huit et neuf heures par jour, avant d'arriver au sacerdoce ; voilà des hommes que les libres-penseurs appellent des fainéants et des ignorants !

*
* *

La Saint Patrice a eu lieu le 17 courant, comme d'habitude. Je trouve cette nation admirable ; partout où ils peuvent se former en noyau, ils arborent le drapeau national. La religion est un des éléments constitutifs d'une nationalité. Otez à l'Irlandais sa religion, dans l'occasion il se dira Anglais. Mais aussi, comme toutes les facultés et physiques et intellectuelles, les croyances religieuses se fortifient par la lutte et l'exercice. Grâce à la persécution, les fils de la Verte Erin ont conservé encore une foi digne de leurs ancêtres, et digne du sol canadien. C'est la nation avec laquelle nous devrions être unis par motifs politiques et par instincts religieux.
Erin go brah.

* * *

Le public canadien est en émoi. Le palais de Justice vient d'être le théâtre de la plus grande lutte religieuse dont on ait encore été témoin. Les adversaires étrangers ne sont pas dangereux pour les principes ; mais quand ils naissent du sein même d'une société, ils sont d'autant plus à craindre qu'ils ne s'aperçoivent pas d'abord. On a tort de s'alarmer des événements qui se passent aujourd'hui. Ils produiront deux bons effets : de faire connaître les principes dans tout leur jour, et de rendre plus fermes ceux qui voudront rester catholiques. Il n'est pas bon de vivre dans la sécurité, les facultés s'endorment et deviennent inertes. Dans cette lutte grandiose, les partis libres-penseurs et ultra-montains ont déployé toutes leurs ressources ; des deux côtés les adversaires ont été dignes des idées qu'ils représentaient. L'Institut Canadien voulant démolir l'*artillerie* du camp opposé a essayé comme d'habitude à frapper sur les grenadiers. On la connaît cette tactique là. Les fils du blessé de Pampelune en ont essayé bien d'autres ; approuvée par vingt Papes, la Compagnie de Jésus, qui compte 15,000 écrivains distingués, 900 martyrs, un million de missionnaires et un grand nombre de saints, peut encore soutenir le feu de l'Institut, qui devra changer sa qualification de *Canadien* pour suivre son programme, et pour répéter en chœur avec ses Défenseurs :

“ Rome, l'unique objet de mon ressentiment !
Rome, à qui vient ton bras d'immoler mon amant !
Rome qui t'a vu naître, et que ton cœur adore !
Rome enfin que je hais parce qu'elle t'honore !
Puissent tous ses voisins, ensemble conjurés,
Raser ses fondements encore mal assurés ;
Et si ce n'est assez de toute l'Italie,
Que l'Orient contre elle à l'Occident s'allie ;
Que cent peuples unis des bouts de l'univers
Passent pour la détruire et les monts et les mers ;
Qu'elle-même sur soi renverse ses murailles,
Et de ses propres mains déchire ses entrailles !
Que le courroux du Ciel allumé par mes vœux
Fasse pleuvoir sur elle un déluge de feux !
Puissé-je de mes yeux y voir tomber ce foudre,
Voir ses maisons en cendre et tes lauriers en poudre,
Voir le dernier Romain à son dernier soupir !
Moi seule en être cause, et mourir de plaisir !”

B. A. TESTARD DE MONTIGNY.

Montréal, 29 Mars 1870.

CAUSERIE.

LES LAURENTIENNES.

Tel est le titre d'un joli petit recueil de poésies que le comité de rédaction de la *Revue Canadienne* me charge d'apprécier. Joli est vraiment l'épithète qui convient à tous égards à ce petit volume : il est joli à voir, joli à toucher, joli à lire, et le luxe de la typographie le dispute à l'élégance des vers. Lors même que la strophe se traîne un peu, elle a toujours l'air allègre et pimpant dans cette jolie ceinture rouge dont M. Senécal l'a ornée. L'alexandrin seul semble un peu à la gêne dans ce cadre, et menace parfois de l'enjamber. Mais l'enjambement, défendu en poésie, est peut-être permis en typographie.

En publiant *Mes Loisirs*, M. L. H. Fréchette se posait cette question : *Ce livre contient-il une idée ?*—Et il répondait franchement et candidement : *Non*. Si je me pose la même question au sujet des *Laurentiennes*, je crois qu'il est juste de répondre : oui, ce livre contient une idée ; il est l'expression d'un grand amour, l'amour de la patrie. A chaque page, je pourrais dire, à chaque strophe, l'amour de la patrie resplendit. C'est le sentiment qui inspire le poète, c'est le feu qui l'échauffe, c'est l'aliment qui le soutient, c'est l'étoile qui éclaire ses pas dans l'ombre de ses rêves évanouis ; c'est le rayon de soleil qui perce ses nuages et illumine sa mansarde. Quand il souffre, il jette un regard au grand fleuve qui arrose sa patrie et qu'il a chanté, il contemple nos grands lacs, nos forêts et nos montagnes, et de son cœur consolé jaillissent des accents d'allégresse. Le chagrin ne fait pas long séjour dans son cœur, et quels que soient les nuages qui couvrent son existence, il s'enivre au spectacle de notre belle patrie, il tressaille en entendant son nom, et il émiette en chantant le pain noir de la vie :

J'aime une chose—un nom tout puissant et sublime,
Un nom né d'une larme et d'un soupir d'amour,
Un nom fait pour planer à la plus haute cime—
Je l'ai chanté partout, même au plus mauvais jour.

La cité, la colline et l'agreste chaumière
 L'ont entendu ce nom qui partait de mon cœur.
 Je l'encadre en mes vers, je le mets sur la pierre,
 Il signifie : amour, espoir, vertu, bonheur.

Il me suffit à moi pour diriger ma vie,
 Pour attendre sans crainte un pire lendemain :
 Heureux lorsque je puis par mon humble refrain
 Faire aimer la Patrie ! 1

L'amour de la patrie, voilà donc le sentiment qui a inspiré M. Sulte ; faire aimer la patrie, voilà donc le but de son livre ; et comme le Saint-Laurent a été pour ainsi dire la source de ses inspirations, il en a tiré le titre même de son œuvre.

Ses poésies sont donc essentiellement canadiennes, et c'est un mérite qu'il ne faut pas taire, en ces temps où la nationalité canadienne française doit s'affirmer hautement. Elles s'adressent à toutes les classes de notre société, et tous les lecteurs y trouveront une pièce ou du moins une strophe qui leur conviendra. Quel est le Canadien-Français qui ne lira pas avec plaisir *l'Évangile, les Colons, au St. Laurent, les Bucherons, les Fils du St. Laurent, le Défricheur, le Bon Pasteur, le Canada Français à l'Angleterre, la Chanson de l'Exilé*, et tant d'autres poésies dont les titres trahissent la même origine et respirent le même arôme national ?

Tel est donc le caractère général de ce recueil de vers. Il chante le Canada et ses beautés, ses droits et ses devoirs, ses douleurs et ses espérances. Il évoque le passé et en célèbre toutes les gloires ; il rappelle le présent et en traduit les leçons ; il s'élance vers l'avenir, et flatte nos rêves d'or. C'est un hymne qui se répète, et dont les échos vont sur tous les sentiers réveiller le patriotisme endormi.

“ J'aime les souvenirs évoqués par l'histoire
 “ Où le patriotisme, endormi de nos jours
 “ Se ranime soudain à ce foyer de gloire
 “ Et rouvre au sein du peuple un champ pour ses amours
 “ Portons vers les aïeux un regard salubre
 “ Hélas ! dans notre orgueil habile à nous complaire
 “ Il arrive souvent que nous les oublions !
 “ Notre passé réclame un reflet populaire
 “ Enseignons l'avenir par nos traditions :
 “ Consultons le passé, gardons nos mœurs austères
 “ Car la grandeur s'allie à la simplicité,
 “ Demeurez parmi nous, vertus héréditaires :
 “ Travail, contentement, franchise, aménité ! ”

Voilà précisément ce que sont les Laurentiennes : *un reflet populaire de notre passé.*

Apprécions-en maintenant avec impartialité le mérite poétique. M. Benjamin Sulte ne ressemble pas aux autres poètes canadiens, son genre est tout différent. Il n'a pas la grandeur et l'élévation de notre regretté Crémazie, ni le lyrisme et l'éclat de M. L. H. Fréchette, ni la chaleur et la noblesse de M. Pamphile Lemay ; ce qui le distingue, c'est une simplicité élégante et gracieuse, un style naturel, facile et délicat, moins fait pour l'ode que pour la chanson, plus propre à l'idylle qu'au poème héroïque. Son vers est harmonieux et bien découpé ; sa phrase est claire, égale et sans clinquant.

1 *Les Laurentiennes.*

Ecoutez ces couplets qui me font souvenir des accents bretons de Brizeux :

LA VIEILLE CHANSON.

A l'ombre du bois solitaire
Le soir avait surpris mes pas,
Le rossignol allait se taire....
Rêveur, ému, je ne l'entendais pas.
J'écoutais un chant dans la plaine
Un virelai du temps passé
Sa voix s'élevait douce et pleine,
Au gré du refrain cadencé.

Quand je passe par les prairies,
Le soir au temps de la moisson
Je mêle dans mes rêveries
La jeune fille et sa vieille chanson.

C'était un récit légendaire
Mais d'un rythme plus animé ;
Les notes passaient la rivière
Et s'épuraient dans le ciel embaumé
Il nous racontait la souffrance
D'un noble et vaillant chevalier
Regrettant son pays de France
Dans sa plainte de prisonnier.

Quand je passe par les prairies
Le soir au temps de la moisson
Je mêle dans mes rêveries,
La jeune fille et sa vieille chanson.

Poésie antique et naïve,
Reflet des jours de nos aïeux,
Ne vous enfuyez pas craintive
Devant notre art si fade et si pompeux !
Restez ! Si la mode s'amuse
Aux froides douceurs d'aujourd'hui,
Vous avez seule, aimable muse,
Le secret d'en chasser l'ennui.

Quand je passe par les prairies,
Le soir au temps de la moisson,
Je mêle dans mes rêveries,
La jeune fille et sa vieille chanson.

Vous avez bercé notre enfance,
Consolé nos premiers chagrins,
Egayé notre adolescence :
Quels souvenirs valent ces vieux refrains ?
Restez ! Il est à la veillée
Mille voix pour vous répéter !
Le poète sous la feuillée
Aime tant à vous écouter !

Quand je passe par les prairies,
Le soir au temps de la moisson,
Je mêle dans mes rêveries,
La jeune fille et sa vieille chanson.

Parfois ce style naïf s'élève et devient pompeux ; c'est ainsi qu'en parlant des *filz du St. Laurent* que le *yankéisme* a séduits, le poète laisse échapper ces nobles accents :

“ De la postérité la justice implaçable
 Jugera sans merci les enfants égarés
 Et, posant froidement sa marque ineffaçable,
 Ecrira sur leur tombe : “ Ils sont dégénérés ! ”
 La voix de la raison, la sainte voix des prêtres,
 Pour sauver leur honneur s'élèvent vainement :
 Malheur aux imprudents qui se donnent des maîtres !
 Notre cœur méconnaît ces filz du St. Laurent.

Mais que dire, O douleur, des hommes sacrilèges,
 Dans leur trafic infâme à demi protégés,
 Qui tendent parmi nous de misérables pièges ?
 Anathème, anathème à ces bourreaux gagés !
 Le sang qu'ils ont vendu c'est le sang de leur frères !
 Les verrons-nous toujours d'un œil indifférent
 Porter la flétrissure en hideux caractères
 Et souiller de leurs pas les bords du St. Laurent !

Vous que le destin ramène sur vos plages
 Rendez grâces à Dieu qui vous les fait revoir,
 Et d'exemple instruisez le peuple des villages
 Pour maintenir ses pas au chemin du devoir !
 Dites-lui qu'il s'attache au sol de la Patrie,
 Que là sont ses exploits ! qu'il sera fort et grand
 S'il conserve pour lui ses bras, son industrie,
 S'il garde ses vertus au bord du St. Laurent.

Ailleurs, le poète s'attendrit, et la stance revêt une teinte mélancolique et rêveuse. L'idylle fait place à l'élégie et le ton devient plaintif et tendre :

Au fond d'un val sous les ombrages,
 Un voyageur s'en va marchant,
 Une voix perce les feuillages
 C'est un air du pays ! un doux et triste chant !

Cette *Chanson de l'Exilé* est une poésie touchante, mais elle n'égale pas ce récit douloureux qui a pour titre : le *Tombeau du Marin*. Ce n'est pas seulement une plainte éloquente ; c'est un acte de foi, d'espérance et d'amour ! J'ai déjà multiplié les citations ; mais je ne puis me dispenser de citer encore quelques-unes de ces stances où le poète, agenouillé sur le tombeau de son père, se ressouvient de ces jours de douleurs qui l'ont rendu fort et courageux :

..... Plongé dans sa tristesse
 Le passé revenait poignant et douloureux
 Tandis que son regard tout rempli de tendresse,
 S'abaissait vers la terre en descendant des cieux

Il se souvint qu'un soir au milieu de Décembre
 Sa mère, entrant soudain, voila ses traits défaits
 Et dit à ses enfants qui jouaient dans la chambre
 Que leur père parti ne reviendrait jamais.

Dans la triste maison où tomba la nouvelle,
 La foudre aurait produit moins de saisissement :
 L'infortune prenait dans sa serre cruelle
 Trois êtres sans appui dans leur isolement.

Il se souvint de plus qu'en proie à la misère
 L'avenir se fermait devant lui sans retour,
 Mais que devenant fort tout à coup pour sa mère
 Il lui donna depuis son travail, son amour.

Le monde lui jeta sa triste indifférence
 Qui permet aux heureux d'oublier le malheur.
 Faible et seul, il avait pour tout bien l'espérance.
 Son courage grandit au sein de la douleur.

Abandonné vingt ans de l'aveugle fortune,
 Il vécut résigné, lutta sans nul repos,
 Dédaignant d'élever une plainte importune
 Ou d'accuser le sort par un amer propos.....

.....

 Il est un doux secret qui sèche bien des larmes ;
 C'est prier, travailler, se soumettre et bénir.

C'est le secret de M. Sulte, et nous pourrions ajouter qu'il lui doit ce qu'il est devenu. Quel malheur, que M. L. H. Fréchette n'ait pas connu ce secret-là !

Il y a dans les *Laurentiennes* bien d'autres jolies pages que nous aimerions à mentionner ; mais il faut savoir se borner. Au reste, le lecteur en jugera lui-même, et saura admirer comme nous les échos harmonieux de cette poésie pastorale qui est le genre propre de M. Sulte. Il voudra chanter ces ballades gracieuses et ses douces élégies qui remplissent le volume.

M. Joseph Tassé a dit que M. Sulte semble peu porté à l'élégie. C'est vrai si l'élégie est nécessairement l'expression de la douleur ; mais il me semble que le genre élégiaque n'exclut pas l'expression des joies douces et sereines, et des vagues rêveries de l'âme, et M. Sulte excelle à versifier ces divers sentiments.

Ce qui manque à M. Sulte—car après avoir énuméré ses qualités il est utile d'indiquer ses défauts—c'est l'enthousiasme. L'enthousiasme est souvent un danger en ce qu'il peut égarer la raison ; mais l'alliance bien conditionnée de l'un et de l'autre crée la véritable poésie lyrique.

Aussi à part quelques pièces bien réussies, les *Laurentiennes* n'appartiennent pas au genre lyrique. Ce sont plutôt des poésies fugitives, appartenant quelques-unes au genre didactique, la plupart au genre pastoral et élégiaque.

Je pourrais dire que toutes sont agréables à lire ; mais un petit nombre produisent une émotion soutenue. Il me semble donc désirable que M. Sulte agrandisse son horizon poétique, livre davantage au souffle lyrique les voiles de sa belle imagination, et donne à ses inspirations l'ampleur qui leur manque.

Je me plais à parcourir ces pages pleines de sérénité où le poète s'amuse à décrire ici les moissons jaunissantes, et là les bords fleuris d'une eau paisible ; mais je serais plus charmé de le voir graver les hauteurs de la pensée, et puiser dans un lyrisme plus soutenu des images plus grandes et des pein-

tures plus saisissantes. Il éviterait ainsi ces vers faibles et cette tournure prosaïques que nous avons remarqués en quelques endroits. En un mot j'admire la grâce de son style; mais je voudrais la voir plus souvent alliée à la véhémence et à la grandeur.

Quoiqu'il en soit, les *Laurentiennes* sont un joli et bon livre, où l'auteur se montre à la fois bon citoyen et bon chrétien, et ce double caractère en assure le succès. C'est un éloge de la patrie et un hommage à la religion. Cette double physionomie devra lui mériter un accueil bienveillant, et ses lecteurs deviendront ses amis.

A. B. ROUTHIER.

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire de la ville des Trois-Rivières et de ses environs, par Benjamin Sulte. Première livraison. (Depuis la découverte du Canada jusqu'à l'année 1657). Montréal, Eusèbe Sénécal, Imprimeur-Editeur.

Nous avons reçu la première livraison (forte de 126 pages) de l'*Histoire de la Ville des Trois-Rivières et de ses environs*, par M. Benjamin Sulte. On nous promet que, d'ici à deux années, le volume (400 pages) sera complet.

Le mode de publication adopté par l'auteur s'explique par la difficulté que l'on éprouve en ce pays à couvrir les frais d'impression des livres, surtout des ouvrages d'histoire. Une souscription demandée par petites sommes a mille chances de s'élever au chiffre des dépenses encourues pour publier convenablement de bons ouvrages comme celui-là.

Bien entendu que, sous ces circonstances, l'auteur n'attend aucune rémunération pécuniaire pour le travail énorme qu'il s'est imposé.

Feuilletons son œuvre un instant, et voyons ce qu'elle contient :

La ville des Trois-Rivières est pour ainsi dire aussi antique que Québec. M. Sulte nous décrit minutieusement les premiers voyages des Français et les faits dont le bourg trifluvien a été le théâtre. Il cite très-souvent de vieux textes oubliés de nos jours ; et, touchant à nombre de traits de notre ancienne histoire, il porta la lumière sur tout ce qui se rattache aux postes de traites qui avoisinaient les environs de l'embouchure du Saint-Maurice. Ces lieux, dont la ville des Trois-Rivières se trouvait être le centre naturel, étaient jadis très-fréquentés par les tribus sauvages et par les trafiquants français. On ne saurait lire sans intérêt les pages qui encadrent le récit de cette époque reculée. Le lecteur se convaincra aussi par lui-même de la grandeur du travail de l'auteur, en constatant que toutes les sources susceptibles de fournir des renseignements ont été consultées, c'est-à-dire des centaines de volumes, dont plusieurs sont rarissimes, et des manuscrits nombreux disséminés par tout le Canada.

Parvenu à l'année 1634, date de la fondation du fort des Trois-Rivières, l'intérêt s'accroît en prenant une forme nouvelle. La colonisation s'empare

de la contrée environnant immédiatement le fort, et, dans des notices biographiques très-bien faites, l'auteur nous met en présence des premiers colons de ce lieu : Godefroy, Hertel, Nicolet, Le Neuf, Pepin, Lafond, Dodier, Laframboise, Isabelle, Sauvaget, etc. C'est tout un passé perdu qui renaît sous nos yeux.

Une grande planche, traitée par le procédé de la leggotypie, représente les signatures de tous ces colons, dont la descendance existe encore dans la ville des Trois-Rivières et ses environs.

La livraison contient trois gravures. L'une d'elles est un *fac-simile* parfait du plus ancien manuscrit qui existe dans le pays. C'est l'entête du registre de la chapelle des Trois-Rivières, en date de mardi, 6 février 1635 ; il est intitulé " Catalogue des trépasses au lieu nommé les Trois-Rivières." C'est une pièce d'archéologie très-précieuse.

Il serait long d'énumérer les choses instructives et curieuses que renferment ces cent vingt-six pages. Qu'il nous suffise de dire que pas une ville du Canada, et même peu de cités de l'Amérique, ne possèdent une histoire aussi complète et aussi bien ordonnée que celle dont M. Sulte vient de doter sa ville natale.

Quelques extraits de la préface ne seront pas déplacés ici : " Renouer la chaîne des traditions locales ; mettre en évidence les noms des principales et des plus anciennes familles du district des Trois-Rivières, et réunir les opinions des hommes importants qui se sont occupés de cette partie de la province de Québec,—tel est en peu de mots notre but.....

" Ce qu'il y a de vertu, d'héroïsme et de nobles actions dans les traits saillants de notre histoire se retrouve dans le cadre plus restreint, mais non moins vénérable de nos chroniques locales. Puisque le Canada a une mission à remplir sur ce continent, dans le même ordre de choses, chacune de ses villes doit avoir aussi sa mission particulière qu'il ne faut pas trop tarder à comprendre. Ce point bien saisi, tout s'élargit et prend des proportions attrayantes."

L'ouvrage est dédié à Sa Grandeur Mgr. Lafèche, qui prend toujours un vif intérêt à tout ce qui est canadien, et dont le goût pour les recherches historiques est bien connu des érudits.

Nous souhaitons de tout cœur à M. Sulte de pouvoir recouvrer ses déboursés, qui sont considérables. Quand à la récompense d'estime que méritent ses talents et sa persistance au travail, elle ne saurait lui faire défaut et le bienveillant accueil qu'a reçu ce premier fragment de son histoire en est une preuve assez significative.

JOSEPH TASSÉ.

Le Pape Honorius, réponse au Révérend Père Gratry, par M. L. Collin, prêtre de St. Sulpice. Brochure in-8° de 41 pages. Montréal, des ateliers de la *Minerve*.

Sans nous en rendre compte, peut-être, nous tombons dans l'habitude de traiter un peu cavalièrement les œuvres qui voient le jour dans notre pays. Ce n'est pas que les éloges fassent défaut aux ouvrages canadiens : Dieu sait si nos journaux sont chiches de leurs compliments envers ceux d'entre nous qui se font imprimer ; mais on s'accoutume à considérer ces louanges

comme de simples manières de parler qui ne tirent pas plus à conséquence qu'une formule ordinaire de politesse. En cela, l'on n'a pas toujours tort, on pousse seulement la défiance trop loin. De ce que l'éloge est trompeur chez nous, on en vient à ne prendre au sérieux que les livres étrangers, et si je dis que la brochure dont je viens de réciter le titre est un opuscule que Mgr. Manning ou Mgr. Deschamps pourraient s'honorer d'avoir écrit, je suis presque certain de n'être pas cru sur parole par ceux qui ne l'ont pas encore lu. Cependant ces courtes pages sont vraiment pleines de verve et marquées au coin de l'érudition et d'une logique entraînante. Dans cette ardente polémique soulevée par le Père Gratry autour du nom du Pape Honorius, elles constituent un plaidoyer qui défie toute réplique. Et voyez notre injustice! Si cette brochure était signée d'un nom comme celui du Père Félix, par exemple, on s'écrierait après l'avoir lue : Quelle éloquence ! quelle argumentation concluante ! Mais comme elle est signée de l'un d'entre nous, on dira bien bonnement : C'est un excellent travail, et l'on croira intérieurement que la fameuse Lettre du Père Gratry n'est pas encore réfutée, et l'on attendra de l'étranger une lumière nouvelle, dût-elle être moins brillante.

Estimons d'avantage nos propres forces. Chassons de notre esprit, provinciaux que nous sommes, l'idée que les hommes illustres sont plus grands que nature. Sachons bien que nous possédons au milieu de nous des hommes qui, non seulement par la vertu, mais aussi par la science et le talent, sont les égaux de plus d'une des célébrités dont la renommée nous apporte d'au-delà les mers les noms retentissants.

L'abbé Colin est l'un de ces hommes ; j'en appelle au témoignage de tous ceux qui, après avoir assisté aux conférences de Notre-Dame de Paris, sont venus à celles de Notre-Dame de Montréal. Il m'a été donné d'entendre plusieurs fois le Père Félix à Paris, et si j'établissais un parallèle entre l'abbé Colin et lui, notre prédicateur ne soutiendrait pas la comparaison avec trop de désavantage. Dieu me garde d'exagérer ! Le Père Félix est un vétéran déjà vieux sous le harnais, si l'on me permet l'expression, d'une science consommée, couvert de lauriers. L'abbé Colin est encore jeune ; ceux qui le connaissent s'étonnent toujours que, si faible de santé, il ait déjà pu tant apprendre. Mais ce que je veux dire, c'est que comme talent naturel, comme " esprit actif dans le champ de la pensée," selon l'expression de Montaigne, l'abbé Colin est l'égal du Père Félix, autant qu'il m'est permis d'en juger. Du reste, sa manière se rapproche beaucoup de celle de l'éloquent jésuite français : c'est le même accent de conviction, la même forme méthodique, la même clarté, la même chaleur d'action, le même entrain de logique. Hélas ! que n'avons-nous une arène plus vaste à offrir au talent ! Que ne sommes-nous capables de faire de grandes réputations !

La petite brochure qui nous occupe aura peut-être le sort de tant d'autres œuvres canadiennes ; le bien qu'elle pourra faire sera limité au Canada Français. Pour notre part, tout ce que nous pouvons, c'est de la recommander aux lecteurs de la *Revue*, qui y trouveront la réfutation complète et péremptoire de cette prétention du Père Gratry, à savoir : que le Pape Honorius a été coupable d'hérésie, prétention qui, si elle était fondée, empêcherait nécessairement la définition du dogme de l'Infaillibilité.

Souvenirs du Jubilé Sacerdotal de MM. Clément et Joseph Aubry, célébré au Séminaire de Ste. Thérèse, le 16 Février 1870. Des presses à vapeur de la Minerve.

Sous ce titre, on vient de retracer et de réunir en une brochure de 46 pages les faits remarquables, à plus d'un titre, de la célébration de l'anniversaire de la cinquantième année de prêtrise de MM. Clément et Joseph Aubry. Conserver et perpétuer les souvenirs de ce beau jour dans toute leur fraîcheur et leur vivacité, tel est le but de cette publication.

La solennité du 16 février, par son caractère tout particulier, par les circonstances qui l'ont accompagnées et le cachet de grandeur qui la distingue, mérite une mention spéciale dans nos annales religieuses. En effet, quoi de plus rare et de plus touchant que le spectacle de deux frères blanchis au service des autels, célébrant ensemble leurs noces d'or ! Aussi c'est, croyons-nous, la première fois que ce fait se produit dans ce pays.

Les nombreux amis et anciens élèves de ces vénérés vieillards s'étaient empressés de répondre à l'appel qui leur avait été fait, et de venir participer à la joie et au bonheur de cette réunion. Le clergé comptait surtout des représentants distingués. Une messe solennelle fut chantée par M. Joseph Aubry et M. Hamel donna le sermon de circonstance. L'éloquent prédicateur parla de la dignité et de la sublimité de l'apostolat et fit l'éloge des Révds. MM. Clément et Joseph Aubry, qui toujours en avaient rempli les devoirs avec amour et abnégation.

Dans l'après-midi on fit assaut d'éloquence. Sa Grandeur Mgr. de Birtha et l'Hon. M. Ouimet, procureur-général, firent entendre des paroles aussi sympathiques qu'éloquentes. Nous avons beaucoup remarqué un excellent discours sur la vieillesse, prononcé par un élève de philosophie du Séminaire de Ste. Thérèse. C'est une magnifique revendication, en même temps qu'une énergique protestation contre les injustes préjugés qui s'attachent à la condition du vieillard. La réponse du Rév. M. Joseph Aubry exhale un parfum de fraîcheur et d'humilité. Ce bon vieillard, il s'étonne de tant de bruit, de tant de démonstrations, et il se demande ce qui lui a valu ces hommages dont il se juge si indigne.

Nous avons lu à la fin de cette brochure une charmante poésie par M. Routhier. Le poète, dans un langage plein de noblesse, nous parle du prêtre, de son héroïsme, de ses belles vertus et de la sublimité de sa mission.

ELIE TASSÉ.

Canadian Biography. The last three Bishops appointed by the Crown for the Anglican Church of Canada, by Fennings Taylor. Montreal. John Lovell, Printer. 281 pages.

Comme le titre l'indique, l'auteur de ce volume a voulu écrire la biographie des trois derniers évêques anglicans nommés par la Couronne en Canada. Depuis la cession du pays à l'Angleterre, la nomination des évêques protestants relevait du gouvernement britannique, et l'élection de l'évêque Fulford, en 1850, à la tête du nouveau diocèse de Montréal, a été le dernier acte qui accuse la suprématie royale dans les affaires ecclésiastiques.

Jusqu'en 1839— nous parlons au point de vue protestant—il n'y avait dans le pays que le diocèse de Québec, lequel embrassait dans ses vastes limites toute la région qui s'étend des bouches du St. Laurent aux lointains *pays d'en haut*. Malgré toute l'activité qu'il pouvait déployer, l'évêque devait nécessairement négliger une partie de ses ouailles disséminées sur un parcours aussi considérable, et les protestants durent voir avec plaisir le démembrement du diocèse de Québec. En 1839, on érigea le diocèse de Toronto, et en 1850 celui de Montréal.

L'évêque Fulford fut le premier nommé au siège épiscopal de Montréal. Né d'une famille où les belles traditions de l'ancienne noblesse s'étaient conservées, l'élu était particulièrement digne d'une charge aussi élevée. Originaire de Sidemouth, Angleterre, où il vit le jour en 1803, il fit ses études à l'Université d'Oxford où il prima, entra ensuite dans les ordres ecclésiastiques et obtint des charges de plus en plus importantes, où il sut faire ressortir ses qualités sacerdotales et les brillantes facultés de son intelligence.

Il publia des sermons fort remarquables et écrivit : "*The Progress of the Reformation.*"

Sa consécration comme évêque anglican de Montréal date de 1850, et en 1859 il fut nommé évêque métropolitain de cette province.

Comme tel, l'évêque Fulford a su se rendre cher à sa communion et à tous ceux qui ont eu des attaches avec l'estimé dignitaire. Ses idées étaient fort larges et libérales, et il comptait de sincères amis parmi les sommités de l'église catholique. Il prit une part active à toutes les œuvres de bienveillance et de charité, puis contribua à l'avancement des lettres et des sciences qu'il cultivait avec amour.

En septembre 1868, il s'éteignit presque subitement durant la session du synode provincial, et sa perte causa de profonds regrets dans toutes les classes de la société. Aussi le nom de l'évêque Fulford nous rappelle toujours un prélat éminent par ses qualités du cœur et de l'esprit, ses vertus, sa modération et sa mémoire est entourée d'une véritable auréole de respect.

La seconde partie de l'ouvrage de M. Taylor comprend la vie de l'évêque G. J. Mountain, fils du premier évêque anglican du Canada. La vie du successeur de l'évêque Stewart a été bien remplie et extrêmement laborieuse. Avec un diocèse qui avait pour bornes les côtes du Pacifique et les rives glacées du Labrador, à l'instar des évêques catholiques, il dût faire souvent de longues et pénibles courses pour aller évangéliser le nomade habitant du Nord-Ouest ou l'hôte des huttes du Labrador. Ce fut durant sa visite à la colonie de Selkirk qu'il écrivit plusieurs de ses belles effusions poétiques insérées dans ses *Songs of the Wilderness*, qui ont paru à Londres en 1846. L'évêque Mountain fit preuve de son dévouement durant le choléra de 1832-34, qui moissonna tant de victimes, et il affronta courageusement le danger imminent de l'épidémie ; il en donna des marques non moins frappantes durant les fièvres qui sévirent à la Grosse Ile en 1849.

Il refusa la charge d'évêque métropolitain qui lui fut offerte, alléguant qu'il commençait déjà trop à ressentir les glaces de l'âge pour pouvoir exercer des fonctions aussi pleines de responsabilité. Bref, sa vie fut couronnée par toutes les vertus, et il n'y a qu'une voix pour les reconnaître.

M. Taylor termine en consacrant de fort intéressantes pages à la mémoire du Révérendissime J. Strachan, évêque de Toronto. Ce prélat a mené une vie fort active et agitée.

Dans les premières années de son séjour dans le Haut-Canada, on le voit faisant l'école au bourg de Cornwall, où il forma des hommes qui se distinguèrent plus tard dans la politique ou dans la judicature.

Il occupa successivement des charges élevées dans la hiérarchie ecclésiastique et trouva moyen de se mêler activement à la politique. En 1818, une commission royale le nomma au Conseil Exécutif et lui donna un siège au Conseil Législatif. Ce fait n'était pas nouveau, et on sait qu'on accorda une charge semblable à l'illustre Mgr. Plessis, le 30 avril 1817, lequel en profita pour protéger les droits des catholiques et s'opposer aux empiètements du parti ultra-anglican.

En 1836, l'évêque Strachan se démit de ses fonctions au Conseil Exécutif, en 1839, il fut nommé au siège épiscopal de Toronto, et en 1840 il résigna son siège au Conseil Législatif.

Bien que retiré de l'atmosphère parlementaire, l'influence de l'évêque Strachan n'en fut pas moins considérable sur les hommes et les choses de son temps, et les chefs politiques du Haut-Canada allèrent bien des fois recueillir les conseils de celui qui donna de nombreux témoignages de son habileté, de sa fermeté et de son intelligence politique.

Le caractère distinctif de ce prélat était une énergie que rien ne pouvait faire fléchir et il affirmait ses opinions avec une vigueur qui plus d'une fois déconcerta ses adversaires. Entre autres luttes qu'il soutint et de sa parole et de sa plume féconde, on se rappelle sa longue opposition à la sécularisation des réserves du clergé contre laquelle il s'éleva toujours fortement. Il conserva dans sa verte vieillesse toute la force de caractère et la lucidité d'esprit qui le distinguaient, et expira à un âge très avancé.

M. Fennings Taylor dans un cadre assez large a su rendre hommage au mérite des trois distingués prélats qui figurent dans son livre, et sa plume brillante a esquissé ces portraits avec un talent soutenu, que l'on connaît depuis longtemps à l'auteur. On le sait, en effet, occupé à crayonner les binettes de nos contemporains célèbres dans sa galerie historique des *British Americans*. Aussi les œuvres patientes auxquelles il se consacre sont de nature à lui assurer une place remarquable parmi les littérateurs anglo-canadiens.

Nous prisons d'autant plus les qualités littéraires de M. Taylor, que c'est un écrivain qui a su dégager de préjugés, qui sont loin d'être clairsemés malheureusement, en appréciant les talents et le mérite de nos nationaux avec une rare bienveillance. On peut le constater en parcourant ses excellentes biographies de Sir E. Taché, Sir G. E. Cartier, les Hons. MM. Langevin, Cauchon et Chauveau, De Salaberry et autres compatriotes remarquables.

Ajoutons que M. Lovell a su mettre en relief les éloquentes pages tracées par M. Taylor en les encadrant avec tout l'art luxueux de la typographie, qui augmente encore la valeur de ce magnifique ouvrage.

JOSEPH TASSÉ